



**AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PINEAU  
A CHAMP-SUR-LAYON  
COMMUNE DE BELLEVIGNE-EN-LAYON**

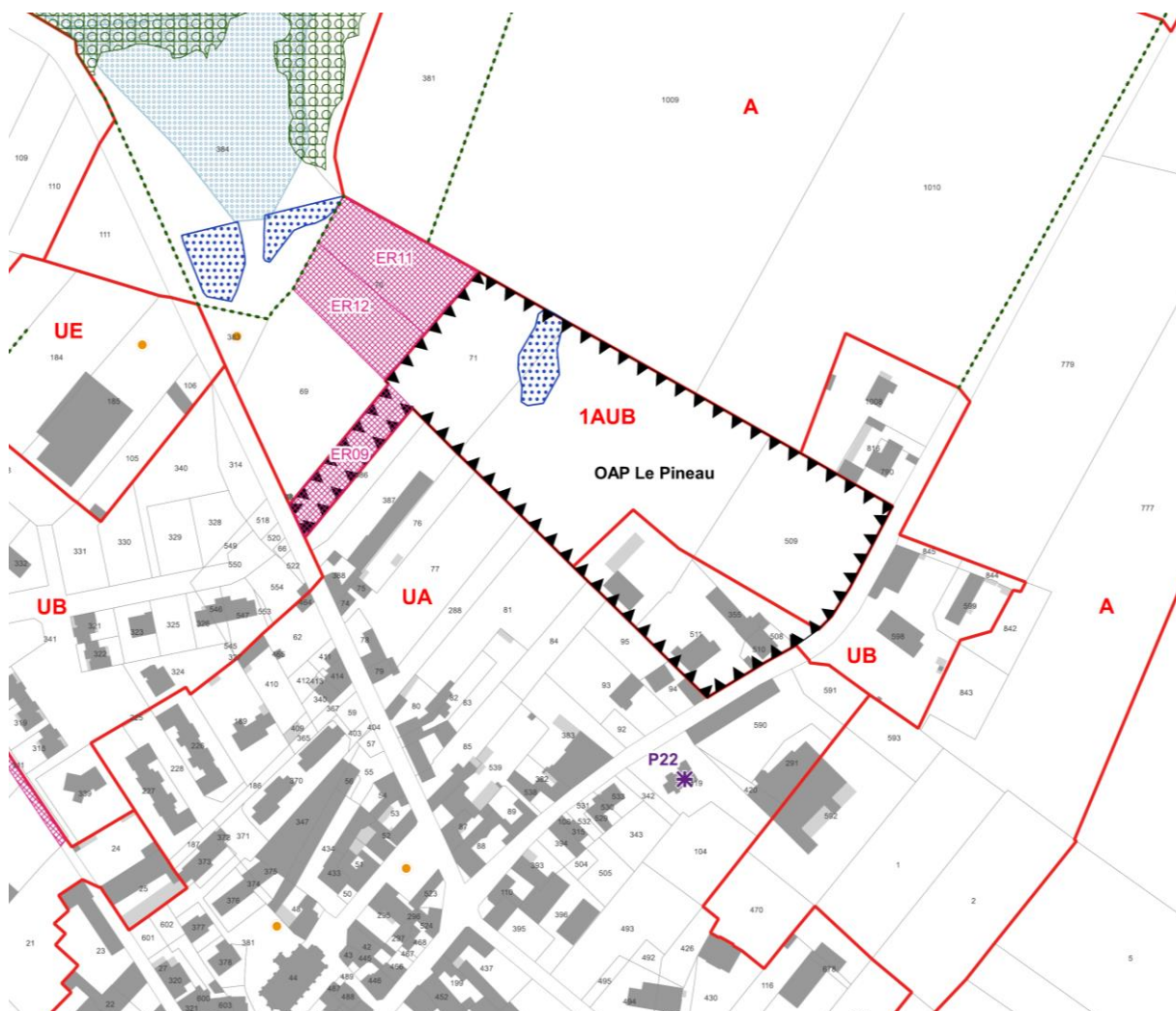
**DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE  
A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>8.2 ANNEXES COMPLEMENTAIRES</b> |
|------------------------------------|

## **8.2 Annexes complémentaires**

- 8.2.1 PLU de Bellevigne-en-Layon – Règlement graphique p3
- 8.2.2 PLU de Bellevigne-en-Layon – OAP p4
- 8.2.3 ZNIEFF p5
- 8.2.4 Diagnostic zones humides p6
- 8.2.5 Diagnostic Faune-Flore-Habitats naturels p9
- 8.2.6 Prise en compte des enjeux biodiversité dans le projet p10
- 8.2.7 Courrier d’engagement de la Commune de Bellevigne-en-Layon  
relatif aux emplacements réservés ER11 et ER12 p14

### 8.2.1 PLU DE BELLEVIGNE-EN-LAYON – REGLEMENT GRAPHIQUE



### LÉGENDE

## Cadastre 2018

-  Bâti dur  
 Bâti léger  
 Parcellaire  
 Commune déléguée  
 Cimetière

## Zonage d'urbanisme

- ☐ Limite de zonage

| Intitulé zonage | Libellé                                                                                           |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| UA              | Centralité urbaine historique                                                                     |
| UB              | Zone urbaine plus récente et hétérogène, à dominante résidentielle                                |
| UBm             | Secteur d'entrée de ville de Thouarcé comportant une forte mixité de fonctions                    |
| UE              | Équipement d'intérêt collectif et services publics                                                |
| UY              | Site et zone d'activités économiques à dominante d'industrie et d'artisanat                       |
| UYc             | Zone commerciale de Thouarcé                                                                      |
| 1AUB            | Zone à urbaniser à dominante résidentielle                                                        |
| 1AUy            | Zone à urbaniser à dominante économique (industrie et artisanat)                                  |
| 2AUB            | Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme (dominante résidentielle)              |
| 2AUy            | Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme (dominante économique)                 |
| A               | Zone agricole                                                                                     |
| AP              | Zone viticole et agricole protégée                                                                |
| N               | Zone naturelle et forestière                                                                      |
| NC              | Châteaux et demeures avec possibilité de changement de destination                                |
| NGv             | Aire de petits passages                                                                           |
| NL              | Zone naturelle accueillant des activités et sites de loisirs, culturels, sportifs et touristiques |
| NP              | Espace sensible de fond de vallée à fort intérêt écologique et/ou paysager                        |

### Eléments du patrimoine bâti et paysager protégés (L.151-19 CU)

- ✳ Edifice remarquable et petit patrimoine
- ▨ Parc de châteaux et demeures
- Arbre remarquable
- Périmètre d'intérêt patrimonial du coeur historique de Rablay-sur-Layon
- Périmètre d'intérêt patrimonial de la chapelle de Bonnezeaux
- Périmètre de vigilance paysagère lié à la vue sur le moulin de la Pinsonnerie

### Eléments du patrimoine naturel et écologique protégés (L.151-23 CU)

-  Boisement, bosquet
-  Haie, ripisylve, alignement d'arbres
-  Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
-  Boisement et espace cultivé en zone urbaine
-  Zone humide (zone à urbaniser)
-  Autre zone humide (pré-localisation)

### Secteurs concernés par des risques naturels

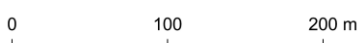
- Zone d'aléa des cavités (R111-2 du CU)

## Autres prescriptions

-  Emplacement réservé (L.151-41 du CU)  
 Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6 et s. du CU)  
 Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du CU)  
 Ligne d'implantation des constructions (L.151-19 du CU)

### Informations

- Parcs de stationnement de véhicules motorisés, ouverts au public (L. 151-4 du CU)
- Zone préférentielle de compensation des zones humides



## **8.2.2 PLU DE BELLEVIGNE-EN-LAYON – ORIENTATION D’AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION**

## II. CHAMP-SUR-LAYON, LE PINEAU

### II.1 CONTEXTE

*Ce site d'une superficie de 2,27 (dont 1,8 ha en terrain nu et 0,37 ha en zone déjà urbanisée) se localise en continuité du bourg, en extension Nord. Il comporte un ancien site de stockage et de vente de produits agricoles, un bâtiment d'habitations, un local d'accueil et des hangars.*

*Le site présente les caractéristiques suivantes :*

- *La présence de vignes classées en AOC « Anjou » (emprise d'1,5 ha environ) ;*
- *La présence d'une zone humide d'environ 630 m<sup>2</sup> sur la partie Nord-Ouest du site, entre les vignes et une culture qui présente un sol hydromorphe ;*
- *Une entrée de bourg patrimoniale, avec une route bordée de murs en pierre et d'exploitations viticoles qualitatives d'un point de vue architectural, la présence d'une croix en pierre de mission.*



1. Entrée de bourg Nord



2. Croix



3. Demeure en vis-à-vis avec mur en pierre et caves



4. Vue sur les vignes et les coteaux



6. Accès depuis cimetière



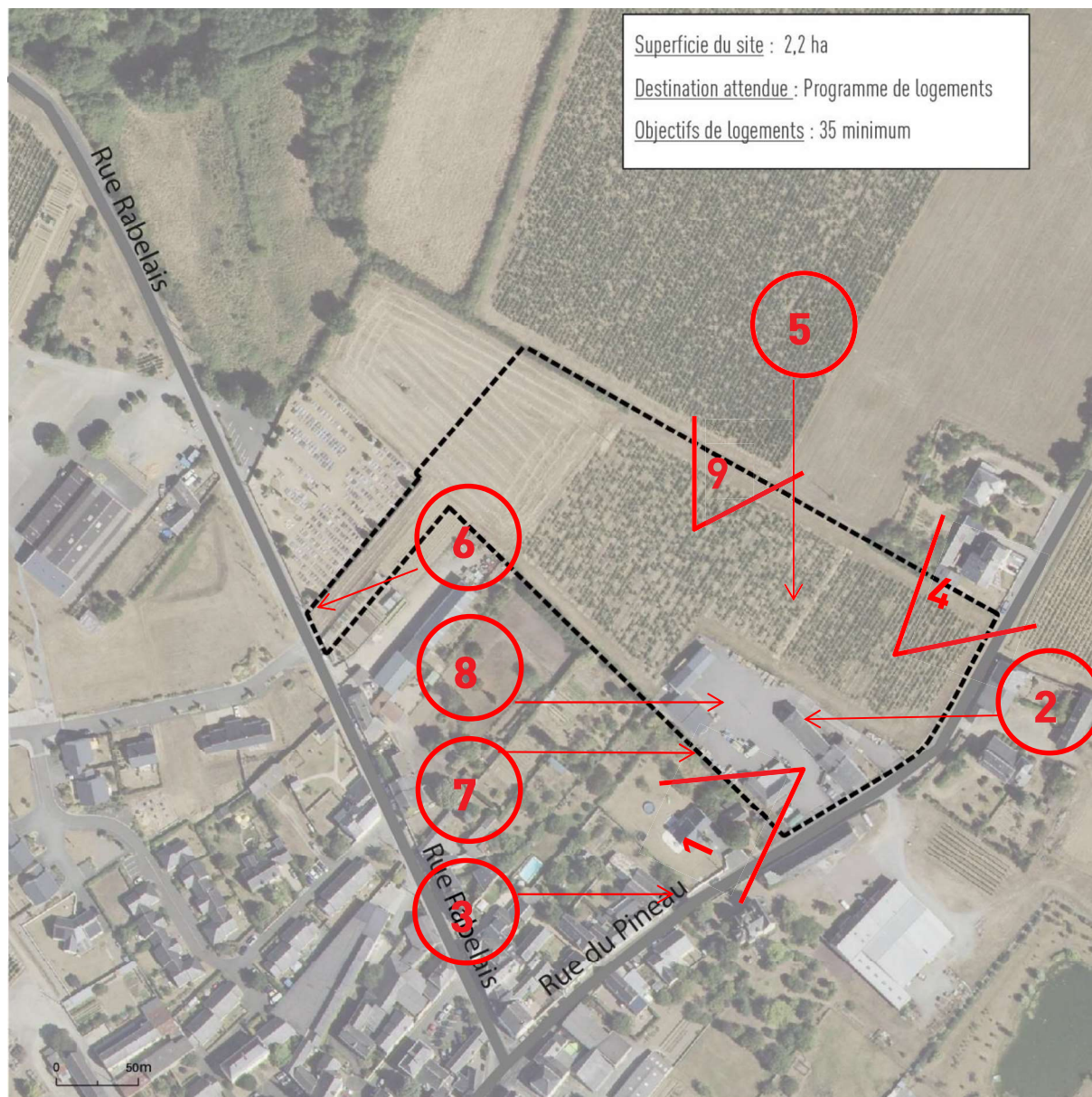
5. Parcelle plantée en vignes et bosquets en bordure



7. Bâti existant



8. Bâtiment avec habitation



## II.2 VOCATION ET PROGRAMMATION

***L'aménagement, le traitement et l'urbanisation du site sont subordonnées à la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement, éventuellement en plusieurs phases, en veillant à conserver la cohérence d'ensemble et à ne pas enclaver les terrains restant à aménager.***

***L'ouverture à l'urbanisation se réalisera au rythme de l'avancée des travaux de mise en séparatif et de dé raccordement des effluents viticoles dans le bourg.***

### Densité de logements

Un objectif de 35 logements minimum est recherché (sur la base d'une densité minimale moyenne de 15 logements à l'hectare), dont 4 logements sociaux au minimum.

Pour y répondre, le programme proposera une mixité de formes et de types de logements, en réinterprétant l'organisation urbaine des fermes traditionnelles (cours et annexes).

### Objectif par îlot

- **Ilot 1 (renouvellement urbain)** : objectif de 8 logements minimum ;
- **Ilot 2** :
  - o objectif de 21 logements minimum ;
  - o implantation du bâti permise au-delà des 6 m de recul par rapport à la voie (pour dégager les jardins au Sud des parcelles les plus au Nord du site), sous condition d'implantation d'annexes sur la rue (ambiance résidentielle).
- **Ilot 3** : objectif de 6 logements minimum.

### Phasage

- Phase 1 : Ilots 1 et/ou 2
- Phase 2 : îlot 3 (urbanisable à l'achèvement d'au moins 75 % des constructions prévues dans les îlots 1 et 2)

## II.3 ACCES ET DESSERTE

### Desserte interne

L'opération sera desservie par une voie interne permettant un bouclage entre les rues du Pineau et Rabelais.

Toutefois, l'ambition de la commune est de contenir les conditions de circulation entre ces deux axes à l'échelle du bourg. Aussi, une réflexion devra être menée sur les sens de circulation.

La voie à créer depuis la rue Rabelais peut être traitée en liaison douce dans un premier temps.

### Accès

**Ilots 1 et 2** : la voie d'accès existante sera mutualisée pour l'accès aux logements (cour commune), et pourra se connecter à la voie de desserte de l'îlot 2 (par exemple par une cour commune ou liaison douce). Cet accès en entrée de bourg nécessitera une sécurisation du débouché sur la rue du Pineau.

### Espaces publics et stationnement

Le cœur de l'opération sera ponctué de placettes pour desservir les parcelles et gérer le stationnement.

## II.4 PRINCIPES PAYSAGERS ET DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

### Mise en valeur de l'entrée depuis la rue du Pineau

La clôture du site donnant sur la rue du Pineau sera traitée de manière qualitative par exemple par la création d'un muret en pierre pour faire le « pendant » avec le muret et annexes viticoles en vis-en-vis de la rue.

Dans la mesure du possible, la croix de mission sera préservée.

### Traitement paysager et du confort thermique de la frange Nord du site

Les constructions en lisière des vignes seront plantées d'arbres de haute tige, complétés éventuellement d'une frange multi-strates. L'objectif est de lutter efficacement contre les effets de chaleur et de prévoir un espace vis-à-vis des espaces viticoles (en application de la Charte Agriculture et Urbanisme du Maine-et-Loire).

Seul un espace en frange Nord sera dégagé pour ouvrir le champ visuel sur le coteau viticole. Qu'il s'agisse d'un espace collectif ou de parcelles privatives, seule une végétalisation basse est admise (type engazonnement, potagers, sans implantation d'annexes).

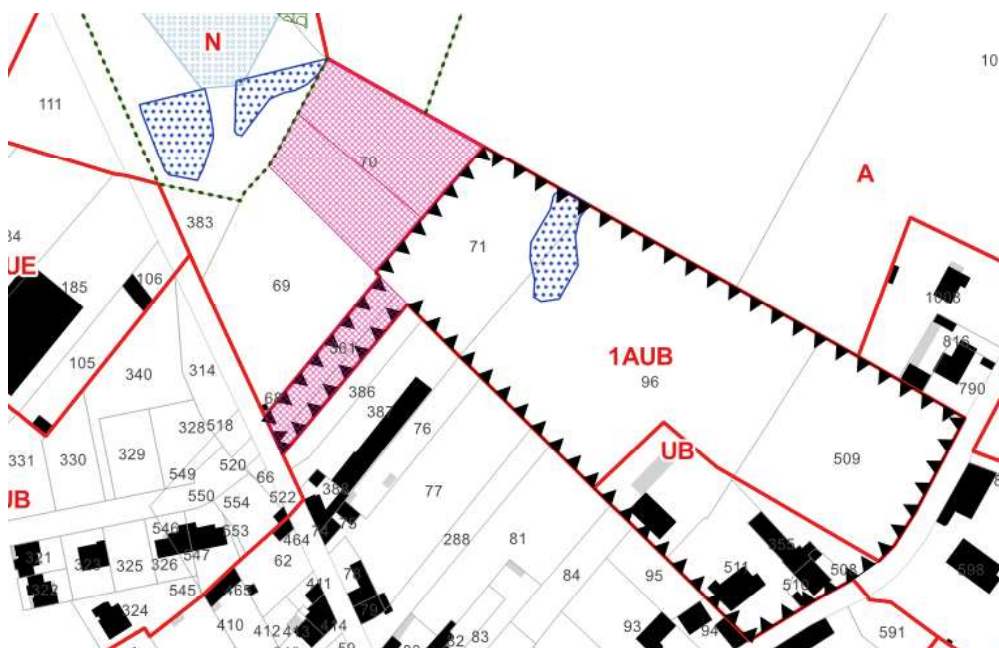
### Gestion des limites séparatives avec les constructions existantes

Enfin, les limites séparatives avec les constructions déjà existantes seront traitées par la plantation de haies ou de bosquets ou clôtures végétales. Les jardins sur la partie Sud du site seront préférentiellement dégagés au Sud, pour gérer l'intimité avec les parcelles limitrophes.

### Compensation de la zone humide impactée

La zone humide identifiée en cœur d'opération non conservée, fait l'objet d'une compensation. Cf. extrait du plan de zonage du PLU ci-dessous :

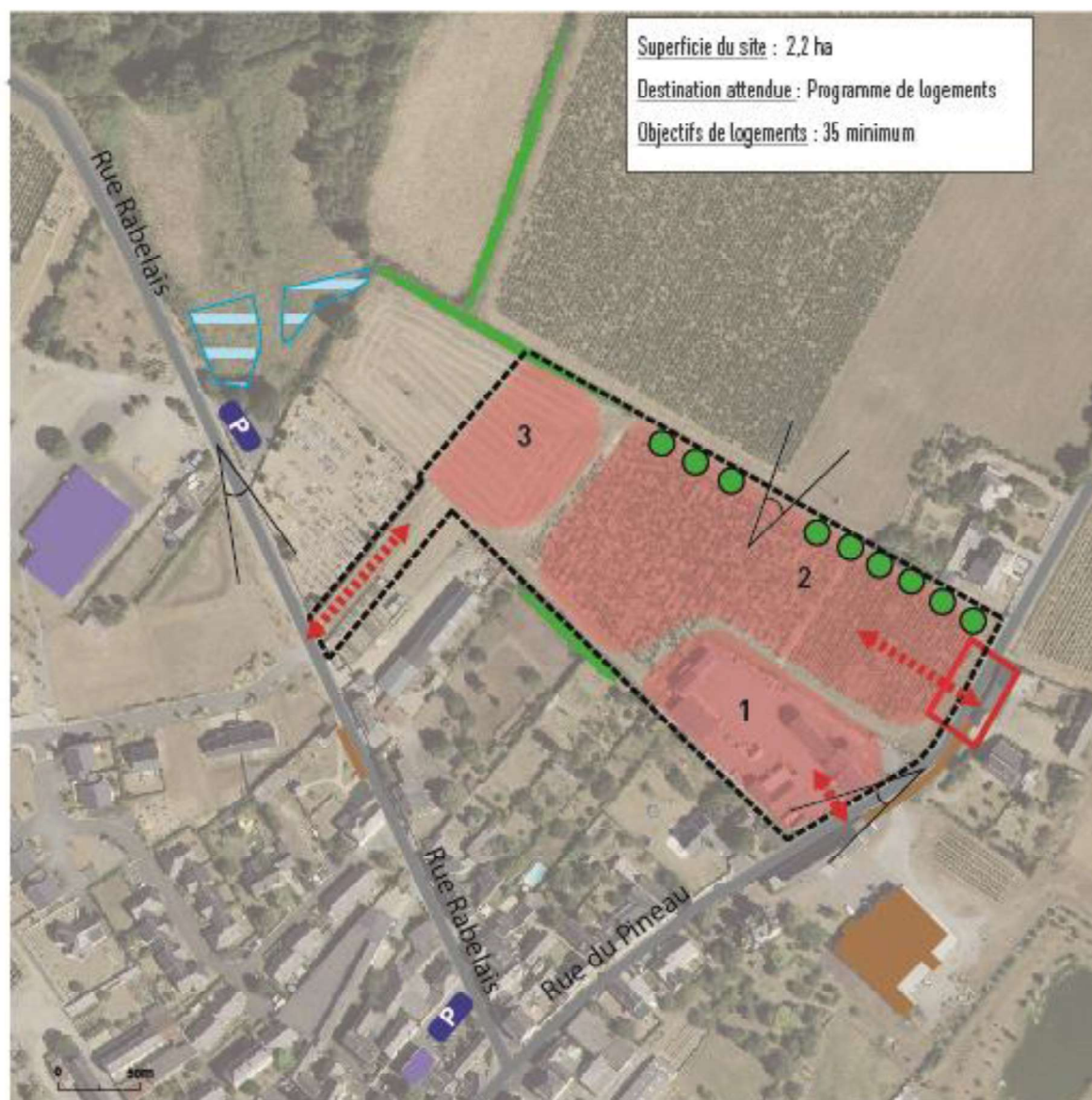
- repérage de la zone humide impactée (parcelle cadastrale n°71 et 96).
- zone préférentielle de compensation pré-identifiée à l'ouest du site et du cimetière.



## II.5 SCHEMA D'AMENAGEMENT

Commune de Bellevigne-en-Layon

Schéma d'aménagement de l'OAP - Le Pineau (Champ-sur-Layon)

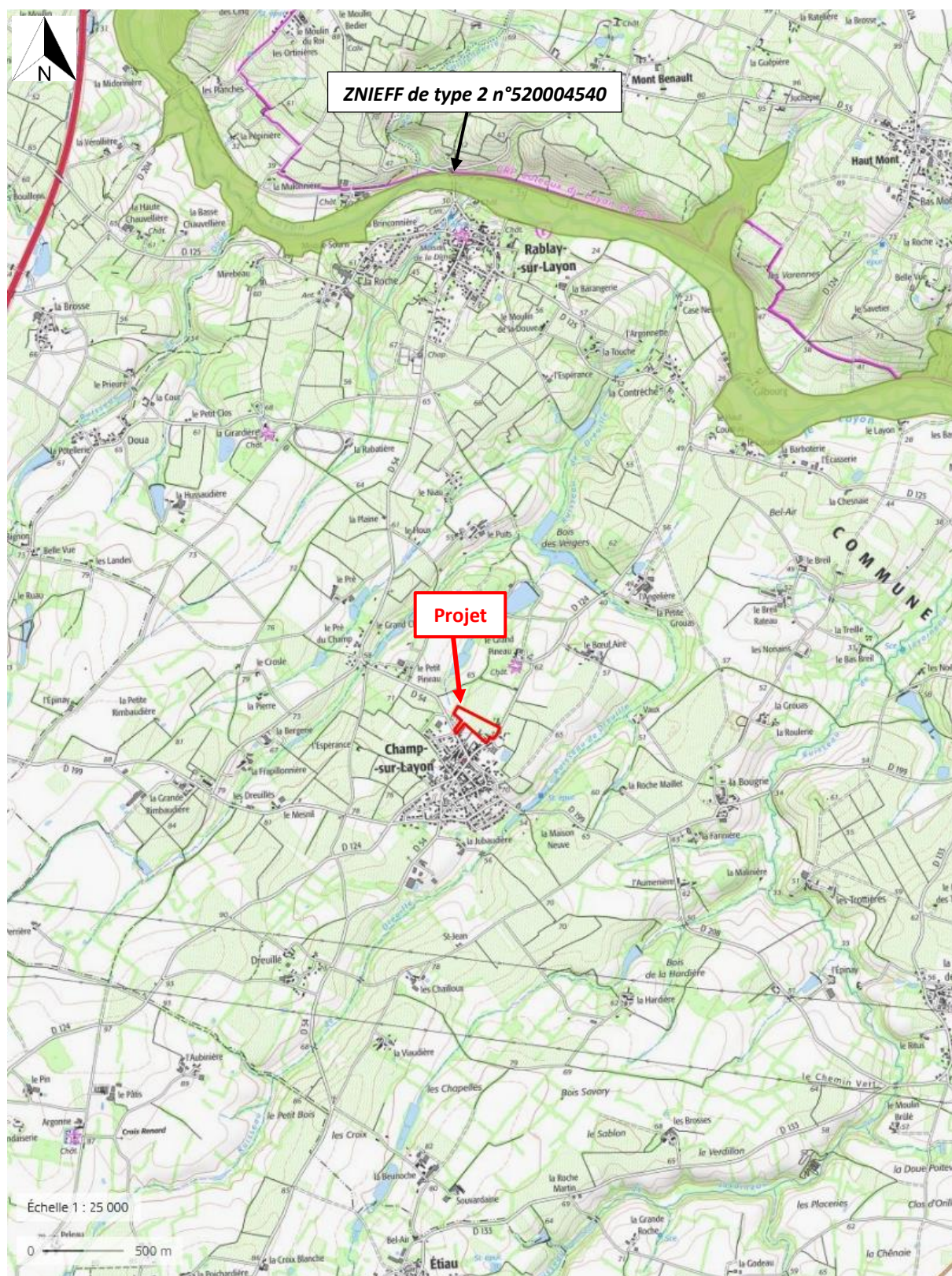


| ELEMENTS DE CONTEXTE    | VOCATION & PROGRAMMATION                  | ENVIRONNEMENT PAYSAGE PATRIMOINE           |
|-------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Périmètre OAP           | Principe d'îlot et numéro                 | Arbre de haute tige à préserver ou planter |
| Commerces               | Front bâti à créer                        | Haie multistrates à préserver ou créer     |
| Equipements             | Recul du front bâti                       | Ouvertures visuelles à préserver/intégrer  |
| Espaces récréatifs      | Bâti à réhabiliter                        | Élément bâti/mur en pierre à conserver     |
| Voie principale         | <b>ACCES &amp; DESSERTE</b>               | Gestion des eaux pluviales                 |
| Voie secondaire         | Principe d'accès/desserte à créer         | Zone humide à intégrer au projet           |
| Liaison douce existante | Accès réservé                             |                                            |
| Poches de stationnement | Carrefour à sécuriser                     |                                            |
| Eléments patrimoniaux   | Espace public à requalifier               |                                            |
| Arbres remarquables     | Principe de liaison douce à créer         |                                            |
|                         | Principe d'accès piéton individualisé     |                                            |
|                         | Principe d'offre de stationnement à créer |                                            |
|                         | Placette/courée à créer                   |                                            |

© aura - Avril 2021

### 8.2.3 ZNIEFF

**ZNIEFF de type 2 n°520004540**  
**Vallée du Layon**



Source : Géoportail

## 8.2.4 DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

### CADRAGE REGLEMENTAIRE

La définition des zones humides donnée par le Code de l'environnement (article L211-1) est la suivante : « *terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

La détermination des zones humides se fait conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009), qui fixe les critères de définition et de délimitation des zones humides : pédologie et végétation.

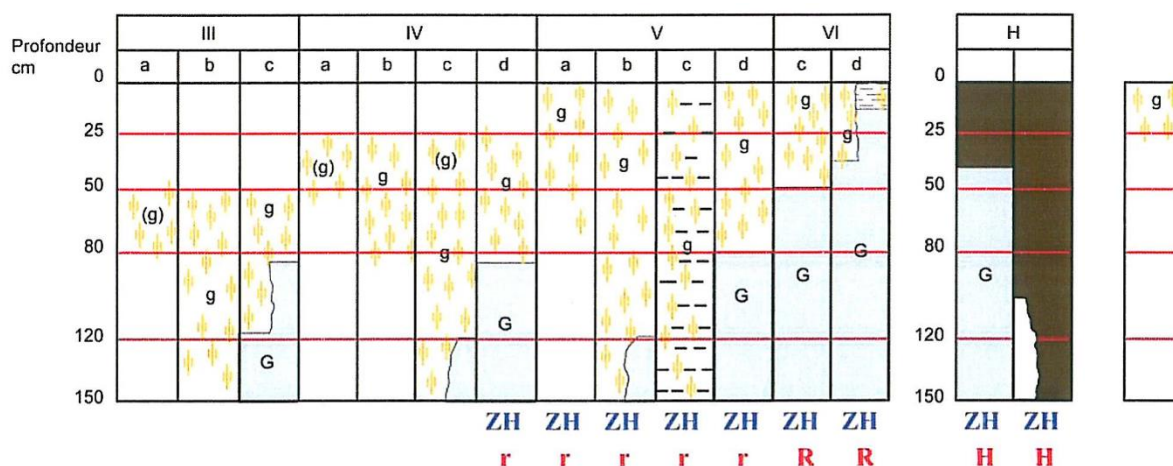
### VEGETATION

À partir d'un relevé conditionné, une zone humide peut se caractériser grâce à la flore. Dans ce cas, l'objet végétation est considéré soit en tant que communauté végétale ou par sa composition floristique.

### PEDOLOGIE

Les investigations pédologiques comprennent la réalisation de sondages à la tarière, qui permettent de caractériser l'hydromorphie des sols, au regard de la classification des zones humides selon les critères du GEPPA (Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée).

La présence d'eau prolongée dans des terrains riches en fer, manganèse et minéraux lourds favorise dans les couches superficielles la formation de traits rédoxiques ou concrétions ferro-manganiques noires. Dans le cas de permanence de la présence d'eau, le caractère réduit du fer, gris bleuté, domine. Ce sont ces caractéristiques qui sont recherchées afin de classer les sols dans le tableau du GEPPA.



### Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

|     |                                                             |                         |
|-----|-------------------------------------------------------------|-------------------------|
| (g) | caractère rédoxique peu marqué                              | (pseudogley peu marqué) |
| g   | caractère rédoxique marqué                                  | (pseudogley marqué)     |
| G   | horizon réductique                                          | (gley)                  |
| H   | Histosols                                                   | R Réductisols           |
| r   | Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles) |                         |

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Les investigations pédologiques, réalisées entre février et avril 2023 ont mis en évidence la présence d'une zone humide (apparition de traits rédoxiques à faible profondeur, se prolongeant en profondeur) positionnée sur la partie basse de la parcelle de vigne et à l'interface avec la prairie au nord.

Cette zone humide est liée à la topographie (point bas et alimentation par le « drainage » superficielle de la vigne) et à la présence d'un horizon argileux à faible profondeur.

*A noter que le contour de la zone humide identifiée lors de ces investigations est différent (légèrement plus étendu) de celui figurant dans l'inventaire des zones humides établi en 2021 à l'échelle des zones à aménager de la commune de Bellevigne-en-Layon.*

La carte page suivante figure la localisation des sondages de 2023 et le contour de la zone humide.

Ces éléments seront détaillés dans le dossier loi sur l'eau relatif au projet d'aménagement du Quartier du Pineau.

*Localisation des sondages pédologiques et contour de la zone humide*



#### **8.2.5 DIAGNOSTIC FAUNE-FLORE-HABITATS NATURELS**



**PROJET D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PINEAU  
CHAMP-SUR-LAYON / COMMUNE DE BELLEVIGNE-EN-LAYON**

**DIAGNOSTIC FAUNE ET FLORE – HABITATS NATURELS**  
**ENJEUX ET SENSIBILITES**



**ANTHONY BOUREAU**  
**ECOLOGUE**

## Table des matières

|                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Aspects méthodologiques .....                                                      | 3  |
| 1-1. Calendrier des sorties .....                                                     | 3  |
| 1-2. Référentiels pour la nomenclature, textes législatifs et patrimoniaux .....      | 4  |
| 1-3. Codification des enjeux naturalistes.....                                        | 4  |
| 1-3-1. Enjeux réglementaires et patrimoniaux.....                                     | 4  |
| 1-3-2. Enjeux écologiques et biologiques.....                                         | 4  |
| 1-3-3. Enjeu local de conservation.....                                               | 4  |
| 1-4. Limites à la méthode, difficultés rencontrées.....                               | 5  |
| 2. Synthèse bibliographique préalable.....                                            | 6  |
| 2-1. Périmètres d'inventaires et de protection.....                                   | 6  |
| 2-1-1. ZNIEFF .....                                                                   | 6  |
| 2-1-2. Natura 2000.....                                                               | 8  |
| 2-1-3. Arrêtés de protection de Biotope et Réserves naturelles.....                   | 9  |
| 2-1-4. Trame verte et bleue .....                                                     | 10 |
| 3. Enjeux préliminaires et sensibilités au projet.....                                | 12 |
| 3-1. Observations et enjeux.....                                                      | 12 |
| 3-1-1. Botanique .....                                                                | 12 |
| 3-1-2. Habitat naturel .....                                                          | 12 |
| 3-1-3. Amphibiens.....                                                                | 18 |
| 3-1-4. Reptiles.....                                                                  | 18 |
| 3-1-5. Entomologie .....                                                              | 19 |
| 3-1-6. Avifaune .....                                                                 | 21 |
| 3-1-7. Mammifères terrestres .....                                                    | 24 |
| 3-1-8. Chiroptères.....                                                               | 24 |
| 3-2. Enjeux préliminaires .....                                                       | 27 |
| 4. Enjeux préliminaires et sensibilités du projet.....                                | 28 |
| Tableau 1 : Planning des prospections naturalistes (météo à Beaulieu sur Layon) ..... | 3  |
| Tableau 2 : Optimum des observations naturalistes .....                               | 3  |
| Tableau 3 : Catégorisation de l'enjeu local de conservation.....                      | 4  |
| Tableau 4 : catégorisation de l'enjeu local.....                                      | 28 |
| Tableau 5 : catégories d'évaluation des impacts.....                                  | 28 |
| Figure 1 : ZNIEFF .....                                                               | 7  |
| Figure 2 : Sites Natura 2000 .....                                                    | 8  |
| Figure 3 : Réserve Naturelle Régionale.....                                           | 9  |
| Figure 4 : SRCE des Pays de la Loire (extrait).....                                   | 10 |
| Figure 5 : PADD du PLU de Bellevigne-en-Layon (extrait).....                          | 11 |
| Figure 6 : Reptiles – observations et enjeux .....                                    | 18 |
| Figure 7 : Entomologie – observations et enjeux .....                                 | 20 |
| Figure 8 : Avifaune - observations et enjeux.....                                     | 23 |
| Figure 9 : Mammifères (terrestres et chiroptères) - enjeux et usages du site .....    | 25 |
| Figure 10 : Chiroptères – gîtes.....                                                  | 26 |
| Figure 11 : enjeux naturalistes préliminaires .....                                   | 27 |

## 1. Aspects méthodologiques

### 1-1. Calendrier des sorties

Tableau 1 : Planning des prospections naturalistes (météo à Beaulieu sur Layon<sup>1</sup>)

|                                |
|--------------------------------|
| 2023                           |
| 06/02/2023                     |
| 15/02/2023                     |
| 11/05/2023                     |
| 25/05/2023                     |
| 05/06/2023                     |
| 26-27-28/07/2023 (3 nuits)     |
| 01/09/2023                     |
| 29/09 au 18/10/2023 (19 nuits) |
| 04/12/2023                     |
| 2024                           |
| 17/01/2024                     |
| 26/03/2024                     |
| 09/04/2024                     |
| 23/04/2024                     |
| 31/05/2024                     |
| 04/06/2024                     |
| 12/06/2024                     |

Tableau 2 : Optimum des observations naturalistes

|           | Amphibiens   | Mammifères | Avifaune | Flore -<br>végétation | Reptiles | Chiroptères | Entomologie |
|-----------|--------------|------------|----------|-----------------------|----------|-------------|-------------|
| Janvier   |              |            |          |                       |          |             |             |
| Février   |              |            |          |                       |          |             |             |
| Mars      |              |            |          |                       |          |             |             |
| Avril     |              |            |          |                       |          |             |             |
| Mai       | Reproduction |            |          |                       |          |             |             |
| Juin      |              |            |          |                       |          |             |             |
| Juillet   |              |            |          |                       |          |             |             |
| Août      |              |            |          |                       |          |             |             |
| Septembre | Migration    |            |          |                       |          |             |             |
| Octobre   |              |            |          |                       |          |             |             |
| Novembre  | Hivernage    |            |          |                       |          |             |             |
| Décembre  |              |            |          |                       |          |             |             |

<sup>1</sup> Lien archive Météociel [https://www.meteociel.fr/temps-reel/obs\\_villes.php?code2=49022001](https://www.meteociel.fr/temps-reel/obs_villes.php?code2=49022001)

## 1-2. Référentiels pour la nomenclature, textes législatifs et patrimoniaux

Le référentiel nomenclatural est édité par le Muséum National d'Histoire Naturel, proposé sur le site Inventaire National du Patrimoine Naturel, TAXREF V16. Les aspects législatifs et patrimoniaux sont mis à jour lors de la rédaction. Par patrimonial, sont entendus les statuts sur listes rouges (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), les appréciations naturalistes locales justifiés ou légitimés et les éléments bibliographiques disponibles dans la littérature.

## 1-3. Codification des enjeux naturalistes

Est entendu comme enjeu, l'importance des interactions entre les espèces et leurs habitats pour : « *le bon accomplissement du cycle biologique des spécimens* ». Deux types d'enjeux intermédiaires concourent à la définition de **l'enjeu local de conservation** :

- Enjeu juridique et patrimonial.
- Enjeu écologique et biologique.

### 1-3-1. Enjeux réglementaires et patrimoniaux

*Par réglementaire* est entendu un spécimen (ou un habitat) inscrit dans un texte officiel issu du bloc constitutionnel, conventionnel, législatif, réglementaire selon la hiérarchie des normes. S'ajoutent les règles issues des entités géographiques à vocation environnementale (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes, Parcs et Réserves, les sites du réseau Natura 2000).

*Par patrimoniale* est entendue une espèce (ou un habitat) ; inscrite sur les listes rouges de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et ses déclinaisons territoriales, intégrée dans un atlas de niveau régional, un zonage de connaissance ou de gestion, éventuellement discutée dans une publication à caractère scientifique légitimé.

### 1-3-2. Enjeux écologiques et biologiques

C'est au travers des liens écologiques entre l'individu, sa population et les écosystèmes que se détermine cet enjeu. Il serait minimum si un individu n'était qu'en transit et maximum si un individu (ou sa population) y accomplissait toutes les phases de son cycle annuel.

### 1-3-3. Enjeu local de conservation

Tableau 3 : Catégorisation de l'enjeu local de conservation

| Enjeu             | Description                                                                                 |                                                                                                                                                                                        |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Très faible à nul | /                                                                                           | Territoire déconnecté de la trame locale, n'accueillant que très peu d'espèces et ne participant pas directement au cycle biologique annuel.                                           |
| Faible            |                                                                                             | Territoire isolé de la trame locale. Participant à l'une des phases du cycle biologique de quelques espèces locales (LC sur liste rouge).                                              |
| Faible à modéré   | Spécimens protégés avec leurs habitats.<br><br>Habitats d'intérêt Communautaire (92/43/CEE) | Territoire annexe à la trame locale. Utile pour une ou plusieurs phases du cycle biologique d'espèces sans enjeu patrimonial remarquable (LC à NT sur liste rouge).                    |
| Modéré            |                                                                                             | Territoire renforçant à la trame locale. Nécessaire pour une ou plusieurs phases du cycle biologique de groupes d'espèces d'intérêt patrimonial (NT à VU sur liste rouge).             |
| Modéré à fort     |                                                                                             | Territoire constitutif de la trame locale. Nécessaire à toutes les phases du cycle biologique de groupes d'espèces d'intérêt patrimonial (VU à EN sur liste rouge).                    |
| Fort              |                                                                                             | Territoire structurant la biodiversité locale et régionale. Indispensable au bon accomplissement du cycle biologique groupes d'espèces d'intérêt patrimonial EN à CR sur liste rouge). |

#### 1-4. Limites à la méthode, difficultés rencontrées

D'un point de vue théorique la connaissance naturaliste d'un site ne peut être exhaustive, les prospections ne peuvent prétendre à la connaissance absolue des espèces présentes. Ce biais incompressible est alors contraint par la multiplication des sorties de terrains et l'ajustement des protocoles. Tous les taxons sont concernés.

Les conditions météorologiques du printemps 2024 n'ont pas permis la pleine expression d'espèces vernales. Notamment pour les insectes et les reptiles puis globalement pour tous les taxons se reproduisant entre mars et mai. D'après Météo France : « *Le printemps météorologique (mars, avril, mai) s'est classé au 4e rang des printemps les plus pluvieux, avec un déficit d'ensoleillement de près de 20 % sur la France. Malgré la pluie et le manque de soleil, les températures restent supérieures aux normales en moyenne sur la saison* ».

## 2. Synthèse bibliographique préalable

### 2-1. Périmètres d'inventaires et de protection

#### 2-1-1. ZNIEFF

Les ZNIEFF les plus proches sont :

##### **La ZNIEFF de type 2 de la Vallée du Layon.**

Les enjeux de cette ZNIEFF sont présentés comme suit : « *Vallée assez encaissée et présentant une situation géographique particulière, elle se situe dans la zone climatique la plus chaude de l'Anjou. Le niveau d'ensoleillement y est élevé et les précipitations plus faibles que la moyenne. Elle présente également une géologie variée : roches volcaniques, calcaires primaires. Il en résulte une grande richesse botanique avec une flore originale et diversifiée (une dizaine d'espèces en limite d'aire) et la pénétration en massif armoricain d'espèces calcicoles et thermophiles d'un grand intérêt. L'entomofaune y est tout aussi remarquable avec de nombreuses espèces à affinité méditerranéenne. Intérêt piscicole avec une espèce à l'Annexe 2 de la directive HFF. ».*

Cette ZNIEFF est située au plus proche à 2km500 du projet.

##### **La ZNIEFF de type 2 de la Vallée de l'Hyrome.**

Les enjeux de cette ZNIEFF sont présentés comme suit :

« *Cette vallée encaissée et les vallons adjacents présentent une grande diversité de milieux intéressants : boisements, prairies humides, escarpements rocheux et pelouses à végétation thermophile. Cet espace est encore bien préservé et présente une grande richesse faunistique (mammifères, poissons, reptiles, orthoptères et amphibiens) et floristique. Cette flore variée possède plusieurs plantes rares dans notre région. Un moulin offre un site de reproduction pour colonie de chiroptères dont une population importante de Petit Rhinolophe, espèce en forte régression. Des précautions s'imposent pour éviter le dérangement en période estivale sur ce site. L'intérêt paysager et culturel (moulin, grotte, calvaires) de cette vallée en renforce la valeur patrimoniale et lui confère de réelles potentialités touristiques. »*

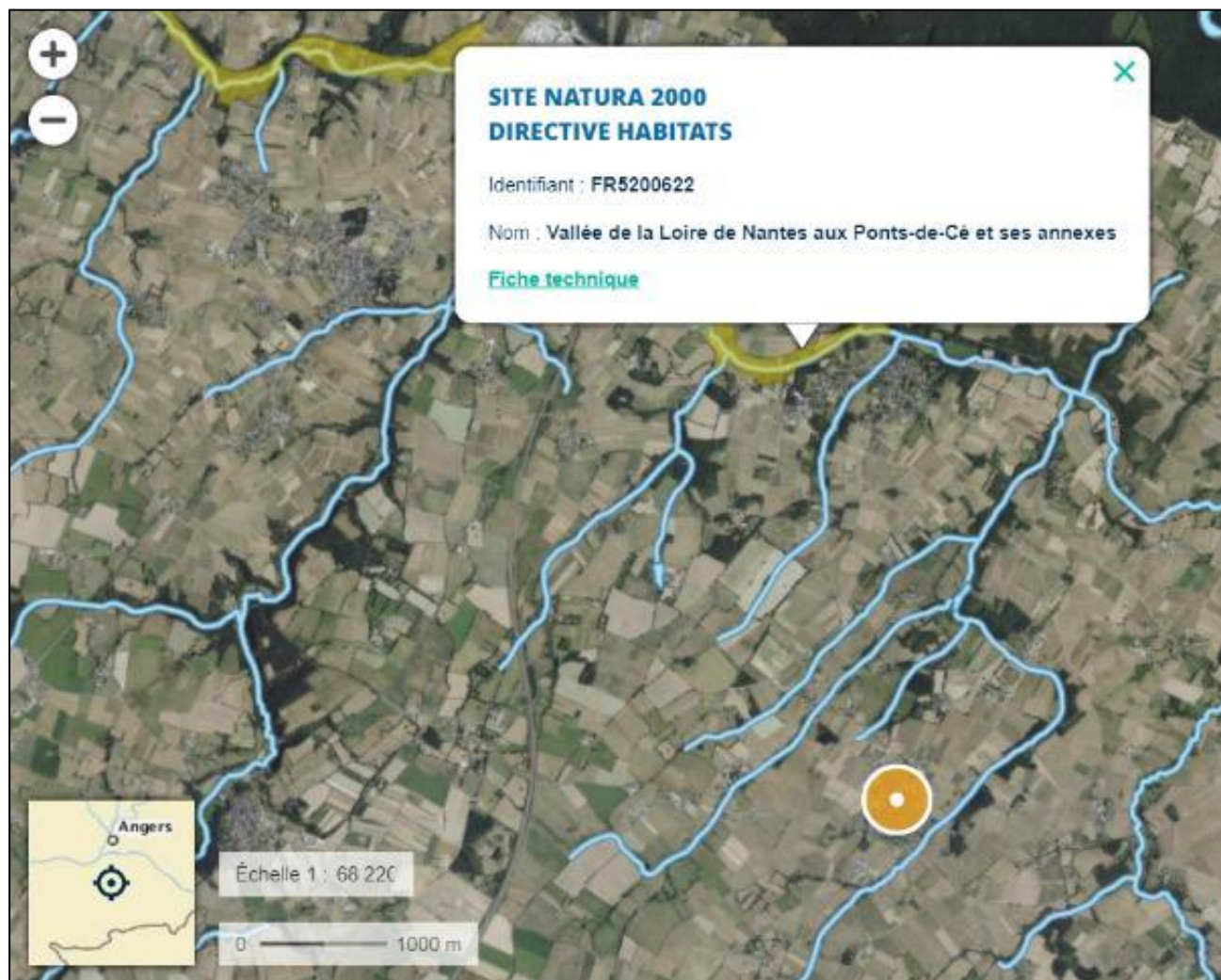
Cette ZNIEFF est située au plus proche à 4 km500 du projet.

Figure 1 : ZNIEFF



## 2-1-2. Natura 2000

Figure 2 : Sites Natura 2000



Le seul site Natura 2000 relativement proche est la ZSC (Directive Habitats Faune Flore) de « la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes » qui remonte ici la vallée du Layon jusqu'à 3km500 au nord du périmètre environ.

Les enjeux présents ici sont des habitats d'intérêt communautaire de type landes sèches et pelouses pionnières sur dômes rocheux. Et habitats d'espèces : prairie humide potentiellement attractive pour le Râle des genêts (sans observation de l'espèce).

### 2-1-3. Arrêtés de protection de Biotope et Réserves naturelles

Il n'y a pas d'arrêté de protection de biotope ni de réserve naturelle nationale à moins de 10km.

Les deux premières sont à 19 km ce qui apparaît clairement hors d'impact direct comme indirect pour le projet en question (il s'agit des **Greves De La Loire De La Dagueniere Au Thoureil** et de **la Cave des sablons**, situées au nord du projet).

Seule une réserve naturelle régionale est présente à 6km au nord-ouest. Il s'agit de la réserve du Pont-Barré :

Figure 3 : Réserve Naturelle Régionale



Les enjeux de cette réserve sont décrits comme suit : « À 25 km au sud d'Angers, la réserve naturelle des coteaux du Pont-Barré surplombe la vallée du Layon et ses vignobles. Le relief particulier, fait de pentes entrecoupées de nombreux petits plateaux et d'escarpements rocheux, et la complexité géologique (mélange de roches acides et basiques) participent au maintien d'une mosaïque d'habitats naturels, auquel contribuent des conditions climatiques tout aussi remarquables. L'exposition très ensoleillée, la très faible pluviométrie alliées à l'orientation de la vallée et son lien avec la Loire expliquent la présence de nombreuses espèces végétales et animales d'affinité méridionale.

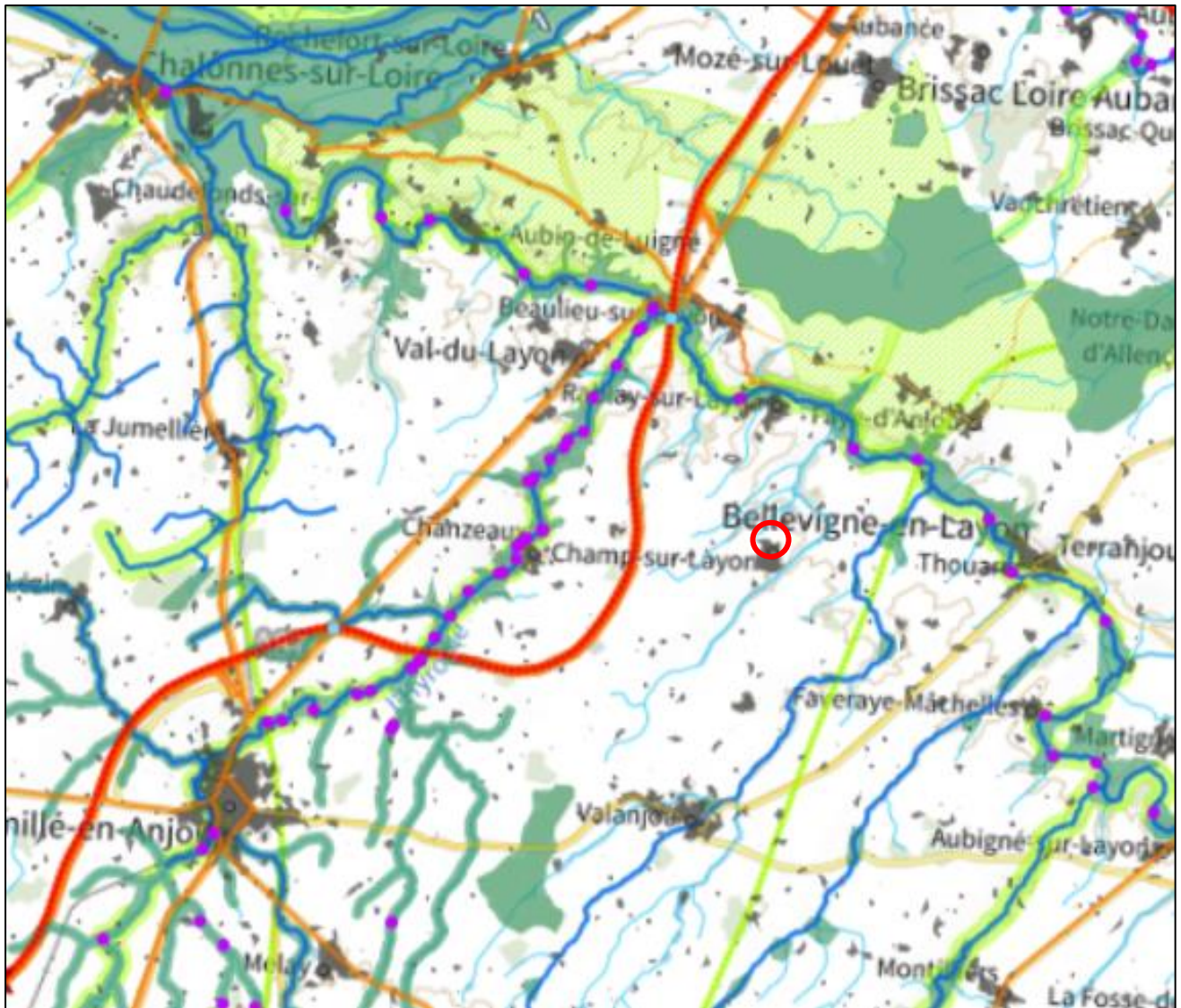
<https://www.reserves-naturelles.org/coteaux-du-pont-barre>

Il s'agit d'un enjeu inclus dans le périmètre ZNIEFF de la vallée du Layon évoqué précédemment.

#### 2-1-4. Trame verte et bleue

Le SRCE Pays de la Loire n'indique pas d'éléments de la trame verte et bleue sur le secteur où se trouve le projet comme l'indique cet extrait de la carte de synthèse régionale :

Figure 4 : SRCE des Pays de la Loire (extrait)

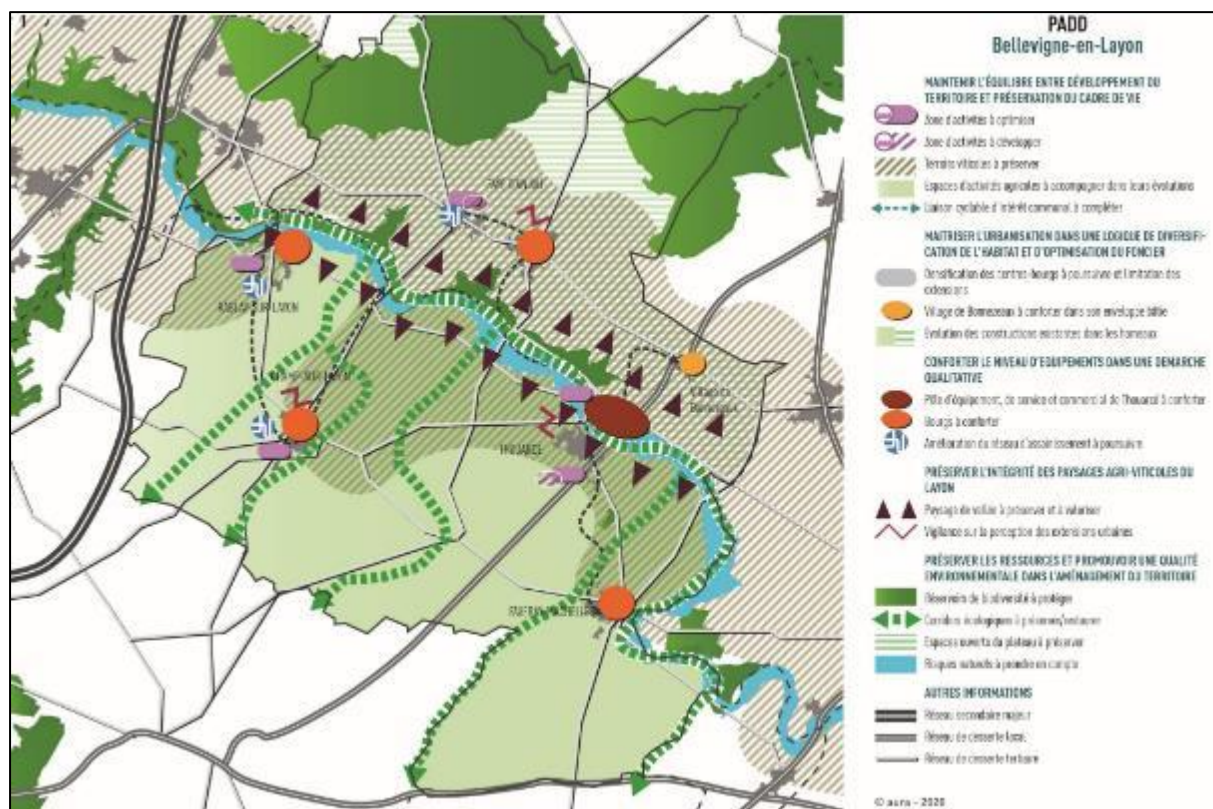


Seuls les cours d'eau à proximité sont indiqués.

A l'échelle de la commune le périmètre est inclus dans un secteur d' « ensemble viticole à préserver » en limite d'un « bourg à conforter ».

Deux corridors écologiques sont identifiés à l'ouest et à l'est du projet et du bourg.

Figure 5 : PADD du PLU de Bellevigne-en-Layon (extrait)



Carte du PADD du PLU de Bellevigne sur layon adopté en 2022

Ces deux corridors correspondent aux cours d'eau et aux haies associées que l'on distingue en effet dans le paysage proche du bourg :



### 3. Enjeux préliminaires et sensibilités au projet

Ces éléments sont présentés à date, à partir de l'interprétation de l'analyse du contexte écologique et des premiers résultats d'inventaires.

#### 3-1. Observations et enjeux

##### 3-1-1. Botanique

Aucune plante protégée n'est à signaler. **Aucun enjeu n'est à catégoriser.** La végétation est globalement anthropisée, perturbée et eutrophe.

- Cinq espèces exogènes invasives sont présentes à proximité :

La *Vergerette du Canada* est une espèce herbacée que l'on retrouve de ci de là sur le périmètre, notamment dans la vigne. L'espèce est jugée comme espèce exogène « à surveiller », en Pays de Loire. Jugée invasive avérée dans certaines régions.

Très proche, la *Vergerette très fleurie*, est également présente. Elle est jugée « invasive avérée » dans les milieux fortement perturbés ou anthropisés (ce qui correspond à l'état d'une partie de la vigne en friche actuellement).

*Epilobium brachycarpum* est également une espèce invasive avérée « uniquement en milieu fortement influencé par l'homme et dont le caractère envahissant en milieu naturel n'est pas connu ailleurs dans le monde ». Cette espèce est présente dans la cour, à proximité de la Vergerette du Canada.

*Laurus nobilis* (le Laurier sauce) est bien présent autour du périmètre. L'espèce est retenue comme espèce invasive potentielle en Pays de Loire.

Et des *bambous* sont présents dans les jardins situés au sud. Non évoqués dans la liste des invasives des Pays de Loire, ils sont retenus comme invasives potentiels dans plusieurs régions.

##### 3-1-2. Habitat naturel

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire              | La majorité de la surface est une vigne exploitée encore récemment mais en friche durant le printemps de l'étude. La flore y est banale, dominée par en hiver puis la luzerne arabe le Brome stérile au printemps. La zone humide est détrempée mais ne montre pas d'espèce végétale caractéristique des zones humides. |
| Code Corine              | 83.211 vignoble traditionnel x 87.1 friche                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Espèces caractéristiques | Vigne : <i>Vitis vinifera</i> ,<br>Strate herbacée : Brome stérile, Luzerne arabe, Géranium découpé, ...                                                                                                                                                                                                                |
| Zone humide              | Uniquement dans son angle nord-ouest                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Habitat patrimonial      | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |



|                          |                                                                                                                                        |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire              | Il s'agit de la bande en herbe tout autour de la vigne.<br>On retrouve globalement la même végétation herbacée qu'au cœur de la vigne. |
| Code Corine              | 38 x 87.1 Prairie mésophile x friche                                                                                                   |
| Espèces caractéristiques | Luzerne arabique, Dactyle aggloméré, Potentille rampante, Véronique de Perse, ...                                                      |
| Zone humide              | Uniquement au nord-ouest de la vigne sur une petite surface.                                                                           |
| Habitat patrimonial      | Non                                                                                                                                    |



|                          |                                                                                                                 |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire              | Vient ensuite la prairie située au nord-ouest.<br>Il s'agit d'une prairie « améliorée » (ensemencée) en friche. |
| Code Corine              | 81 prairie améliorée                                                                                            |
| Espèces caractéristiques | Poa trivialis, Ray-grass, Rumex crépu, ...                                                                      |
| Zone humide              | Non                                                                                                             |
| Habitat patrimonial      | Non                                                                                                             |



|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire              | Le jardin potager en jachère est plus original. La petite graminée <i>Mibora minima</i> est abondante. Non notée à ce jour sur le territoire de Champ sur Layon, elle indique des végétations rases qui peuvent abriter des espèces remarquables. Cependant la visite de printemps montre une végétation de sol remanié sans enjeu. |
| Code Corine              | 87.1 x 35.2 terrain en friche x pelouses siliceuses                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Espèces caractéristiques | <i>Mibora minima</i> (Mibora nain), <i>Sonchus asper</i> (Laiteron piquant) et présence importante de <i>Crepis sancta</i> (exogène).                                                                                                                                                                                               |
| Zone humide              | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Habitat patrimonial      | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |



|                          |                                                                        |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire              | Le potager encore en activité ne présente pas de végétation spontanée. |
| Code Corine              | 85.32 jardins potagers de subsistance                                  |
| Espèces caractéristiques | absentes                                                               |
| Zone humide              | Non                                                                    |
| Habitat patrimonial      | non                                                                    |



|                          |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire              | Les haies alentours sont plus ou moins denses et naturelles (haies de <i>Prunus</i> bien développée au nord-ouest), alignement paysager d'arbres au sud-ouest, et quelques ronciers et pieds de <i>Rosa canina</i> sont présents ponctuellement. |
| Code Corine              | 31.8 : fourrés<br>31.811 : fruticées à <i>Prunus spinosa</i> et ronces<br>31.831 : ronciers<br>84.1 : alignement d'arbres                                                                                                                        |
| Espèces caractéristiques | <i>Prunus spinosa</i> (Prunellier), ronciers, <i>Rosa canina</i> (églantiers).                                                                                                                                                                   |
| Zone humide              | Non                                                                                                                                                                                                                                              |
| Habitat patrimonial      | Non                                                                                                                                                                                                                                              |



|                          |                                                                                                                                                                                |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire              | Le reste est composé d'un ensemble de bâtiments et d'une cour bitumée.                                                                                                         |
| Code Corine              | 86.2 villages                                                                                                                                                                  |
| Espèces caractéristiques | Espèces de friches et de divers habitats alentours en pied de mur et sur le bitume. De la Sagine jusqu'à l'avoine élevée, en passant par des Vulpies et la cirse vulgaire, ... |
| Zone humide              | Non                                                                                                                                                                            |
| Habitat patrimonial      | Non                                                                                                                                                                            |



|                          |                                                                                                                                                                        |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire              | Noter enfin un mur en pierre, au sud du périmètre.<br>Ce mur représente un habitat attractif pour la flore et la faune mais ne correspond à aucun code Corine Biotope. |
| Code Corine              | Pas de code correspondant aux vieux murs                                                                                                                               |
| Espèces caractéristiques | absentes                                                                                                                                                               |
| Zone humide              | Non                                                                                                                                                                    |
| Habitat patrimonial      | Non                                                                                                                                                                    |



|                          |                                                                                                                                        |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commentaire              | Enfin des ronciers -fourrés sont présents à proximité du hangar.<br>En cours de développement par enrichissement, ils sont hétérogènes |
| Code Corine              | 31.831 Ronciers x 31.8 fourrés                                                                                                         |
| Espèces caractéristiques | Ronce, Rosa groupe canina (églantier), cornouiller, saule roux cendré et Cotoneaster (espèce horticole)                                |
| Zone humide              | Non                                                                                                                                    |
| Habitat patrimonial      | Non                                                                                                                                    |



### 3-1-3. Amphibiens

Aucun amphibien n'a été contacté sur site. Les conditions écologiques ne permettent pas le développement d'une population.

### 3-1-4. Reptiles

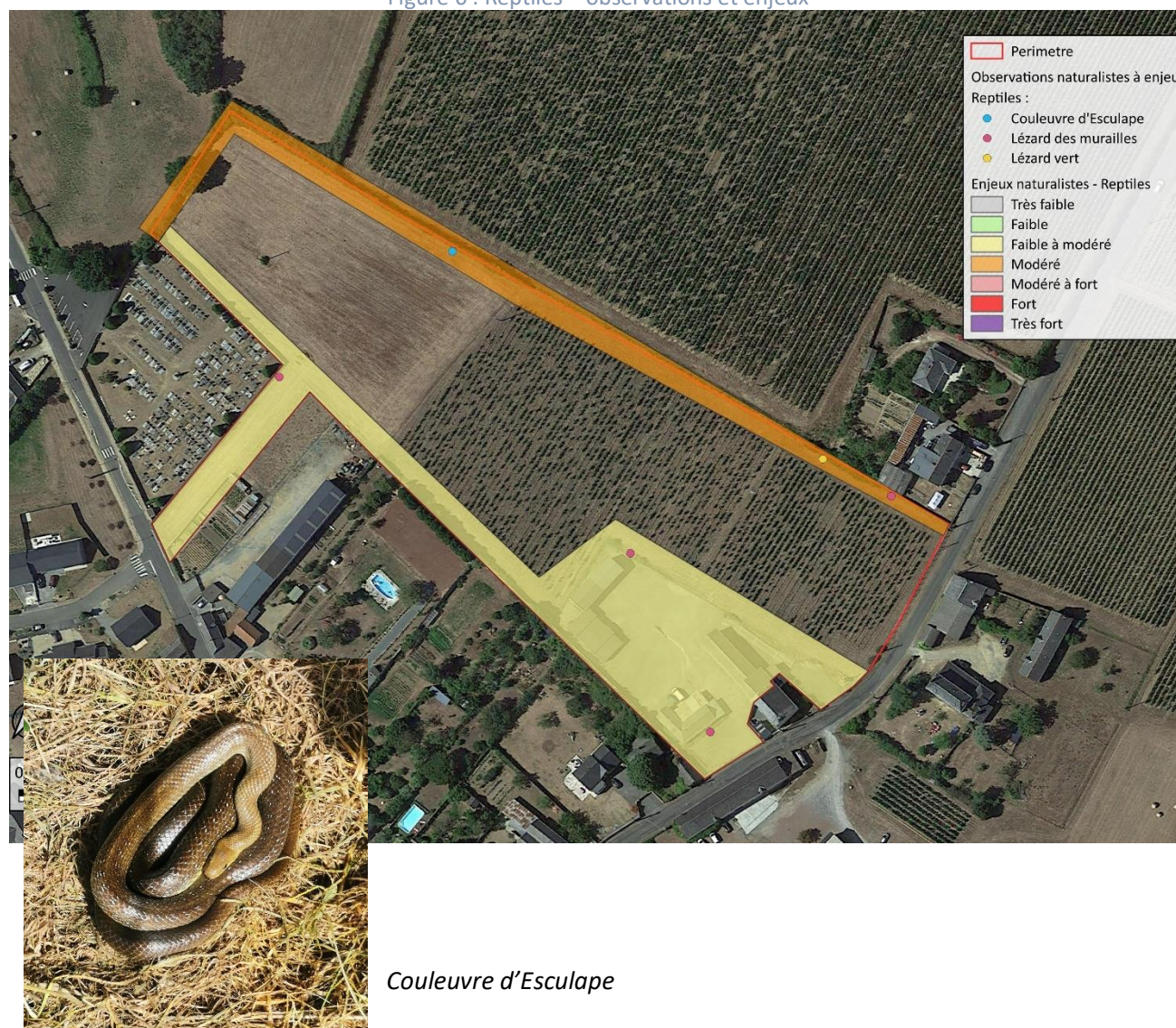
Le relevé des plaques de thermorégulation et des contacts opportunistes ont permis de contacter :

| cdnom  | Nom français         | Arrêté du 8 janvier 2021 | Liste rouge |       |           | Responsabilité biologique régionale et Priorité Région |         |
|--------|----------------------|--------------------------|-------------|-------|-----------|--------------------------------------------------------|---------|
|        |                      |                          | LR EU       | LR FR | LR Région |                                                        |         |
| 77756  | Lézard des murailles | Art. 2                   | LC          | LC    | LC        | 1                                                      | Mineure |
| 77619  | Lézard à deux raies  | Art. 2                   | LC          | LC    | LC        | 2                                                      | Modérée |
| 444446 | Couleuvre d'Esculape | Art. 2                   | LC          | LC    | LC        | 2                                                      | Modérée |

Ces observations sont prises au droit des lisières arborées, les biotopes sont réputés favorables au bon accomplissement de leur cycle annuel.

Ces espèces sont communes et protégées avec leurs habitats. Les enjeux sont estimés **faibles à modérés**.

Figure 6 : Reptiles – observations et enjeux



### 3-1-5. Entomologie

Les campagnes ont été marquées par une météo défavorable (cf. lien vers le bilan émis par Météo France au paragraphe « Limites à la méthode »).

- Odonates

| Nom vernaculaire              | Nom scientifique               | An2 dir habitats | Protégée France | Liste Rouge France | Déterminant ZNIEFF Pays de Loire |
|-------------------------------|--------------------------------|------------------|-----------------|--------------------|----------------------------------|
| Agrion élégant                | <i>Ischnura elegans</i>        |                  |                 |                    |                                  |
| Agrion orangé                 | <i>Platycnemis acutipennis</i> |                  |                 |                    |                                  |
| Petite Nymphé au corps de feu | <i>Pyrrhosoma nymphula</i>     |                  |                 |                    |                                  |

- Papillons de jour

Enjeu de fonctionnalité de prairie-friche. Sans espèce remarquable.

| Nom vernaculaire          | Nom scientifique             | Directive habitats FF | Protégée France | Liste Rouge France | Liste rouge Pays de Loire | Déterminant des ZNIEFF en Pays de Loire |
|---------------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------|--------------------|---------------------------|-----------------------------------------|
| Azuré de la Bugrane       | <i>Polyommatus icarus</i>    |                       |                 |                    |                           |                                         |
| Cuivré commun             | <i>Lycaena phlaeas</i>       |                       |                 |                    |                           |                                         |
| Mélitée du Plantain       | <i>Melitaea cinxia</i>       |                       |                 |                    |                           |                                         |
| Satyre (M), la Mégère (F) | <i>Lasiommata megera</i>     |                       |                 |                    |                           |                                         |
| Tircis                    | <i>Pararge aegeria</i>       |                       |                 |                    |                           |                                         |
| Mélitée orangée           | <i>Melitaea didyma</i>       |                       |                 |                    |                           |                                         |
| Fadet commun              | <i>Coenonympha pamphilus</i> |                       |                 |                    |                           |                                         |
| Piérade du chou           | <i>Pieris brassicae</i>      |                       |                 |                    |                           |                                         |
| Piérade de la rave        | <i>Pieris rapae</i>          |                       |                 |                    |                           |                                         |
| Collier de corail         | <i>Aricia agestis</i>        |                       |                 |                    |                           |                                         |
| Hespérie des Potentilles  | <i>Pyrgus armoricanus</i>    |                       |                 |                    | NT                        | X                                       |

LC : préoccupation mineure

NT : quasi menacé

VU : vulnérable

Surlignées en rouge, les espèces présentant un enjeu particulier.



Mélitée du plantain (A. Boureau)

L'hespérie des potentilles n'est pas protégée mais est retenue comme quasi menacée en pays de Loire. L'espèce est associée aux différentes espèces de Potentilles et présente entre autres dans des vignes. Les habitats présents ne correspondent pas clairement à l'espèce. La vigne peut être un habitat de l'espèce mais l'évolution actuelle, après abandon serait défavorable sur le moyen terme si fermeture du milieu ou passage en culture. La prairie peut également accueillir l'espèce si elle est naturelle (nonensemencée) et maigre.

- Orthoptères et mantes

5 à 6 espèces communes d'orthoptères sont contactées en fin d'été.

| Nom français                 | Nom latin                                   | Protégé | Liste rouge | Déterminant ZNIEFF |
|------------------------------|---------------------------------------------|---------|-------------|--------------------|
| Criquet duettiste            | <i>Gomphocerippus brunneus brunneus</i>     |         |             |                    |
| Criquet mélodieux (probable) | <i>Gomphocerippus biggutulus</i>            |         |             |                    |
| Criquet pansu                | <i>Pezotettix giornae</i>                   |         |             |                    |
| Œdipode turquoise            | <i>Oedipoda caerulescens</i>                |         |             |                    |
| Criquet des bromes           | <i>Euchortippus declivus</i>                |         |             |                    |
| Decticelle chagrinée         | <i>Platypleis albopunctata albopunctata</i> |         |             |                    |

Le Criquet des bromes et l'Œdipode n'ont été observés qu'en très petite quantité.

Ainsi que plusieurs individus de Mante religieuse.

| Nom français     | Nom latin               | Protégé | Liste rouge | Déterminant ZNIEFF |
|------------------|-------------------------|---------|-------------|--------------------|
| Mante religieuse | <i>Mantis religiosa</i> |         |             |                    |

- Coléoptères

Un arbre propice au Grand capricorne est à signaler sur la frange ouest du périmètre.

Figure 7 : Entomologie – observations et enjeux



### 3-1-6. Avifaune

- Oiseaux sur le périmètre

Plusieurs espèces communes fréquentent le périmètre : Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Moineau domestique, Accenteur mouchet, Bruant zizi, Merle noir, Etourneau sansonnet, Rougegorge familier et Pipit farlouse.

- Une espèce patrimoniale (au statut de conservation défavorable) survole plusieurs fois le périmètre en hiver comme au printemps. Il s'agit d'une bande d'une quinzaine de Chardonnerets élégants.
- Autre espèce patrimoniale. Présente au printemps : la Linotte mélodieuse. Il s'agit là aussi de survols du site et de nidifications à proximité mais pas sur celui-ci.
- Enfin le Tarier pâle (retenu comme « quasi menacé » à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale) niche dans les haies périphériques et utilise nettement le site en période de reproduction. Il est également nettement présent sur le périmètre en hiver.
- Une espèce patrimoniale retenue comme étant d'intérêt communautaire, fréquente le site en hiver et au printemps. Il s'agit de l'Alouette lulu.
- Le Bruant proyer, nicheur probable, entendu deux années consécutives sans preuve de nidification.
- Au-delà, Buse variable et Pic-vert sont contactées dans le bocage de qualité situé au nord-ouest, un couple d'Éperviers survole le secteur puis s'en va à au moins un kilomètre du site et une bade Grives mauvis fréquente la vigne située au nord du projet où chante une espèce non protégée mais menacée : l'Alouette des champs. Des Choucas des tours sont par ailleurs entendus au-dessus du bourg durant toute la matinée.
- Des Corbeaux freux survolent le site mais en hauteur, sans aucune relation avec le site. Idem pour un Busard Saint-Martin en janvier 2024.
- Enfin des pelotes de réjection de rapaces sont présentes dans la grange. L'espèce utilisant le site est à préciser. Il s'agit possiblement d'un faucon crécerelle ou de rapaces nocturnes, le plus probable ici étant une Effraie des clochers).

Cela représente un enjeu hivernal tout comme un enjeu printanier modérés, dont les composantes les plus notables sont liées à l'utilisation du périmètre par Alouette lulu, Chardonneret et Linotte.



*Reposoir utilisé par un rapace et crottes et pelotes situées en contrebas*

- Avifaune présente à proximité :

Il est à noter la présence de zones à enjeux plus élevés à proximité.

D'un part un bocage dense et humide que l'on trouve au nord-ouest du périmètre. On y entend Huppe fasciée, Lorient d'Europe, Tourterelle des bois et Bouscarle de cetti.

Et d'autre part les vignes au nord et à l'est qui accueille Œdicnème criard et Bruant proyer.

| Nom français         | Nom scientifique            | Directive Oiseaux | Protégé en France | Liste Rouge des nicheurs France | Liste rouge des hivernants France | Liste Rouge nicheurs Pays de Loire |
|----------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Pipit farlouse       | <i>Anthus pratensis</i>     |                   | X                 | VU                              |                                   | EN                                 |
| Alouette des champs  | <i>Alauda arvensis</i>      |                   |                   | NT                              |                                   | NT                                 |
| Chardonneret élégant | <i>Carduelis carduelis</i>  |                   | X                 | VU                              |                                   | NT                                 |
| Serin cini           | <i>Serinus serinus</i>      |                   | X                 | VU                              |                                   | NT                                 |
| Linotte mélodieuse   | <i>Carduelis cannabina</i>  |                   | X                 | VU                              |                                   | VU                                 |
| Accenteur mouchet    | <i>Prunella modularis</i>   |                   | X                 | LC                              |                                   |                                    |
| Alouette lulu        | <i>Lullula arborea</i>      | X                 | X                 | LC                              |                                   |                                    |
| Bruant zizi          | <i>Emberiza cirulus</i>     |                   | X                 | LC                              |                                   |                                    |
| Buse variable        | <i>Buteo buteo</i>          |                   | X                 | LC                              |                                   |                                    |
| Choucas des tours    | <i>Corvus monedula</i>      |                   | X                 | LC                              |                                   |                                    |
| Corbeau freux        | <i>Corvus frugilegus</i>    |                   |                   | LC                              |                                   |                                    |
| Etourneau sansonnet  | <i>Sturnus vulgaris</i>     |                   |                   | LC                              |                                   |                                    |
| Faucon crécerelle    | <i>Falco tinnunculus</i>    |                   | X                 | NT                              |                                   |                                    |
| Grive mauvis         | <i>Turdus iliacus</i>       |                   |                   | LC                              |                                   |                                    |
| Grive musicienne     | <i>Turdus philomelos</i>    |                   |                   | LC                              |                                   |                                    |
| Hirondelle rustique  | <i>Hirundo rustica</i>      |                   | X                 | NT                              |                                   |                                    |
| Martinet noir        | <i>Apus apus</i>            |                   | X                 | NT                              |                                   |                                    |
| Merle noir           | <i>Turdus merula</i>        |                   |                   | LC                              |                                   |                                    |
| Mésange charbonnière | <i>Parus major</i>          |                   | X                 | LC                              |                                   |                                    |
| Moineau domestique   | <i>Passer domesticus</i>    |                   | X                 | LC                              |                                   |                                    |
| Pic vert             | <i>Picus viridis</i>        |                   | X                 | LC                              |                                   |                                    |
| Pinson des arbres    | <i>Fringilla coelebs</i>    |                   | X                 | LC                              |                                   |                                    |
| Rougegorge familier  | <i>Erithacus rubecula</i>   |                   | X                 | LC                              |                                   |                                    |
| Rougequeue noir      | <i>Phoenicurus ochruros</i> |                   | X                 | LC                              |                                   |                                    |
| Sterne pierregarin   | <i>Sterna hirundo</i>       | X                 | X                 | LC                              |                                   |                                    |
| Tarier pâtre         | <i>Saxicola torquata</i>    |                   | X                 | NT                              | NT                                |                                    |

LC : préoccupation mineure

NT : quasi menacé

VU : vulnérable

En gras, les espèces protégées.

Surlignées en rouge, les espèces présentant un enjeu particulier (en général un statut de conservation défavorable).

Figure 8 : Avifaune - observations et enjeux



### 3-1-7. Mammifères terrestres

Aucune observation significative n'est à signaler. Notons la présence probable du Hérisson d'Europe qui sera considéré au titre de l'évaluation des enjeux dans l'ensemble du périmètre. Au titre des espèces protégées mais communes, les enjeux sont d'un ordre **faible à modéré**.

| CD Nom | Nom français      | Statut de protection | LR FR | LR Région | Priorité région |
|--------|-------------------|----------------------|-------|-----------|-----------------|
| 60015  | Hérisson d'Europe | Art2                 | LC    | LC        | 1, Mineure      |

### 3-1-8. Chiroptères

Le site est utilisé à toutes les phases du cycle biologique au titre des gîtes de façon irrégulière :

- Trace indirecte (déjections) en 2023 dans un comble notamment, suspicion de colonie de parturition.
- Mais en 2024, occupation de l'entrée de gîte par la nidification de Moineau domestique.
- Trace indirecte éparpillée dans les bâtiments (habitation) du site, qualification d'un gîte secondaire.
- Observation d'un Petit rhinolophe dans la cave, gîte principal (hibernage).

Les espèces contactées sont toutes protégées conduisant à des enjeux **modérés à forts**.

- Grand rhinolophe (hibernage probable)
- Petit rhinolophe (hibernage)
- Grand murin
- Pipistrelle commune (reproduction)
- Pipistrelle de Kuhl (reproduction)
- Sérotine commune
- Oreillard gris (reproduction)
- Oreillard roux
- Noctule commune
- Noctule de Leisler
- Murin à moustaches
- Murin de Daubenton
- Murin d'Alcathoé (probable acoustique)
- Murin à oreilles échancrées

| CD Nom | Espèces                     | Statut de protection | LR Fr | LR Région (2020) | Responsabilité régionale |
|--------|-----------------------------|----------------------|-------|------------------|--------------------------|
| 60468  | Noctule commune             | DHFF4, Art2          | VU    | VU               | Très élevée              |
| 60360  | Sérotine commune            | DHFF4, Art2          | NT    | VU               | Élevée                   |
| 60479  | Pipistrelle commune         | DHFF4, Art2          | NT    | NT               | Modérée                  |
| 60461  | Noctule de Leisler          | DHFF4, Art2          | NT    | NT               | Modérée                  |
| 60313  | Petit rhinolophe            | DHFF2-4, Art2        | LC    | NT               | Modérée                  |
| 60418  | Grand murin                 | DHFF2-4, Art2        | LC    | NT               | Modérée                  |
| 60518  | Oreillard roux              | DHFF4, Art2          | LC    | NT               | Mineure                  |
| 200118 | Murin de Daubenton          | DHFF4, Art2          | LC    | NT               | Mineure                  |
| 60295  | Grand rhinolophe            | DHFF2-4, Art2        | LC    | LC               | Élevée                   |
| 79303  | Pipistrelle de Kuhl         | DHFF4, Art2          | LC    | LC               | Modérée                  |
| 60527  | Oreillard gris              | DHFF4, Art2          | LC    | LC               | Mineure                  |
| 60383  | Murin à moustaches          | DHFF4, Art2          | LC    | LC               | Mineure                  |
| 60400  | Murin à oreilles échancrées | DHFF2-4, Art2        | LC    | LC               | Élevée                   |
| 79299  | Murin d'Alcathoé            | DHFF4, Art2          | LC    | DD               | Mineure                  |

Figure 9 : Mammifères (terrestres et chiroptères) - enjeux et usages du site

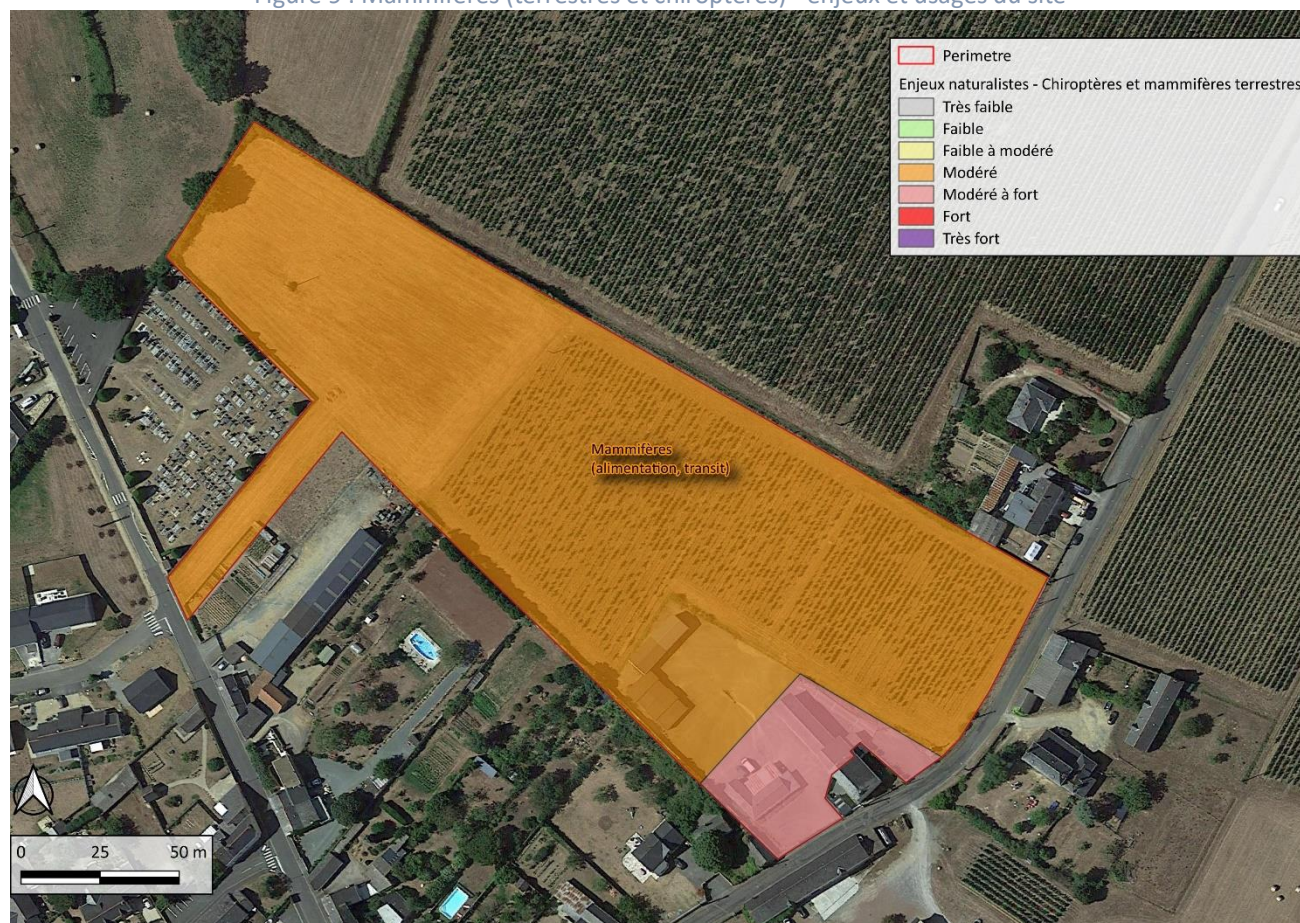
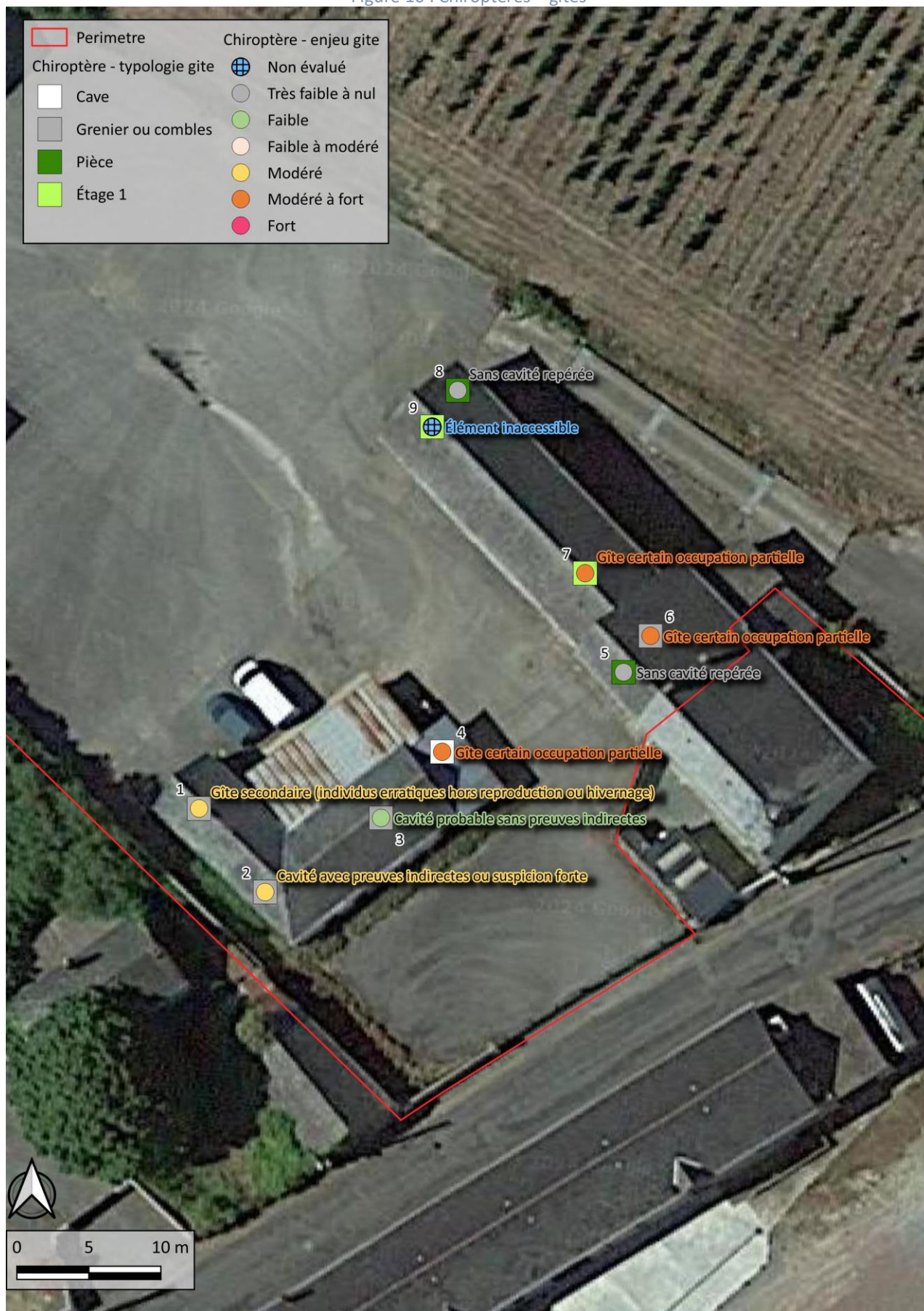


Figure 10 : Chiroptères – gîtes



### 3-2. Enjeux préliminaires

Les sensibilités naturalistes sont évaluées à partir des biotopes utilisés par les espèces protégées ou menacées. Les niveaux d'enjeux présentés traduisent l'importance des biotopes pour ces spécimens et le maintien en bon état écologique de leur population.

Les bâtiments, au titre des gîtes pour les chiroptères, représentent l'enjeu majeur estimé à modéré à fort. Les trames (noires, vertes) permettant aux individus de gagner les gîtes leurs sont consubstantielles. Considérant les trames proches, il apparaît que ces espèces arrivent majoritairement sur site par sa partie ouest / nord, à la faveur des trames vertes.

Ensuite, pour la présence d'espèces protégées accomplissant leur cycle biologique la prairie (avec la vigne en friche) et les haies sont à enjeux modérés.

Figure 11 : enjeux naturalistes préliminaires



## 4. Enjeux préliminaires et sensibilités du projet

Le premier objectif de cette séquence est de caractériser les impacts du projet sur les enjeux de l'état initial. Pour rappel, les enjeux de l'état initial procèdent par catégorisation :

Tableau 4 : catégorisation de l'enjeu local

| Enjeu local       | Réglementaire                                              | Patrimonial (Liste rouge) | Contexte écologique                                       |
|-------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Très faible à nul | Espèces sans enjeux significatifs                          | /                         | Territoire déconnecté de la trame locale                  |
| Faible            | Spécimens protégés ou non<br>Habitats naturels dégradés    | LC                        | Territoire isolé de la trame locale                       |
| Modéré            | Spécimens protégés<br>Habitats d'intérêt Communautaire     | LC à NT                   | Territoire annexe d'une trame locale                      |
| Fort              | Spécimens protégés<br>Habitats communautaires prioritaires | NT à VU                   | Territoire renforçant la trame locale                     |
| Très fort         | Espèces protégées<br>Habitats communautaires prioritaires  | EN à CR                   | Territoire structurant la biodiversité locale à régionale |

Cette grille d'impacts permet ensuite de catégoriser leur intensité :

Tableau 5 : catégories d'évaluation des impacts

|                                        | Fort                         | Moyen                                   | Faible (à nul)                          | Positif                                |
|----------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------|
| Influence sur l'enjeux de conservation | Empêche ou supprime          | Limite ou réduit                        | Altère ou perturbe                      | Améliore<br><i>Gain net écologique</i> |
|                                        | Disparition de la population | Diminue et remet en cause la population | Affaiblit la population sans la menacer | Accroissement, maintien la population  |

Dès qu'un impact est susceptible de limiter ou de réduire le bon accomplissement du cycle biologique d'un taxon protégé, il nécessitera une séquence Éviter – Réduire mettant en œuvre les mesures garantissant son maintien en bon état écologique et dans l'esprit législatif<sup>2</sup>, de produire un gain écologique net grâce aux accompagnements.

La séquence comporte des **mesures d'évitement** : « qui modifient un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait »<sup>3</sup>. Elles sont articulées autour de trois modalités : **choix d'opportunité** (faire ou non le projet ou en partie), **géographique** (localisation et tracés alternatifs) et **technique** (solution la plus favorable pour l'environnement). Elles peuvent intervenir en phase travaux ou d'exploitation. Ces mesures de suppression d'impacts sont ensuite, suivies de **mesures de réduction** (phase travaux ou d'exploitation). Des **mesures d'accompagnement** peuvent apparaître à ce stade pour améliorer et compléter leur mise en œuvre.

<sup>2</sup> 23/12/2024 (Article L110-1, II.) : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000043975398](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043975398)

<sup>3</sup> CEREMA Centre-Est, Alligand G., et al., janvier 2018, Évaluation environnementale Guide d'aide à la définition des mesures ERC, 134p.

### **8.2.6 PRISE EN COMPTE DES ENJEUX BIODIVERSITE DANS LE PROJET**

La démarche Eviter-Réduire-Compenser sur le sujet biodiversité est présentée dans les pages suivantes, avec :

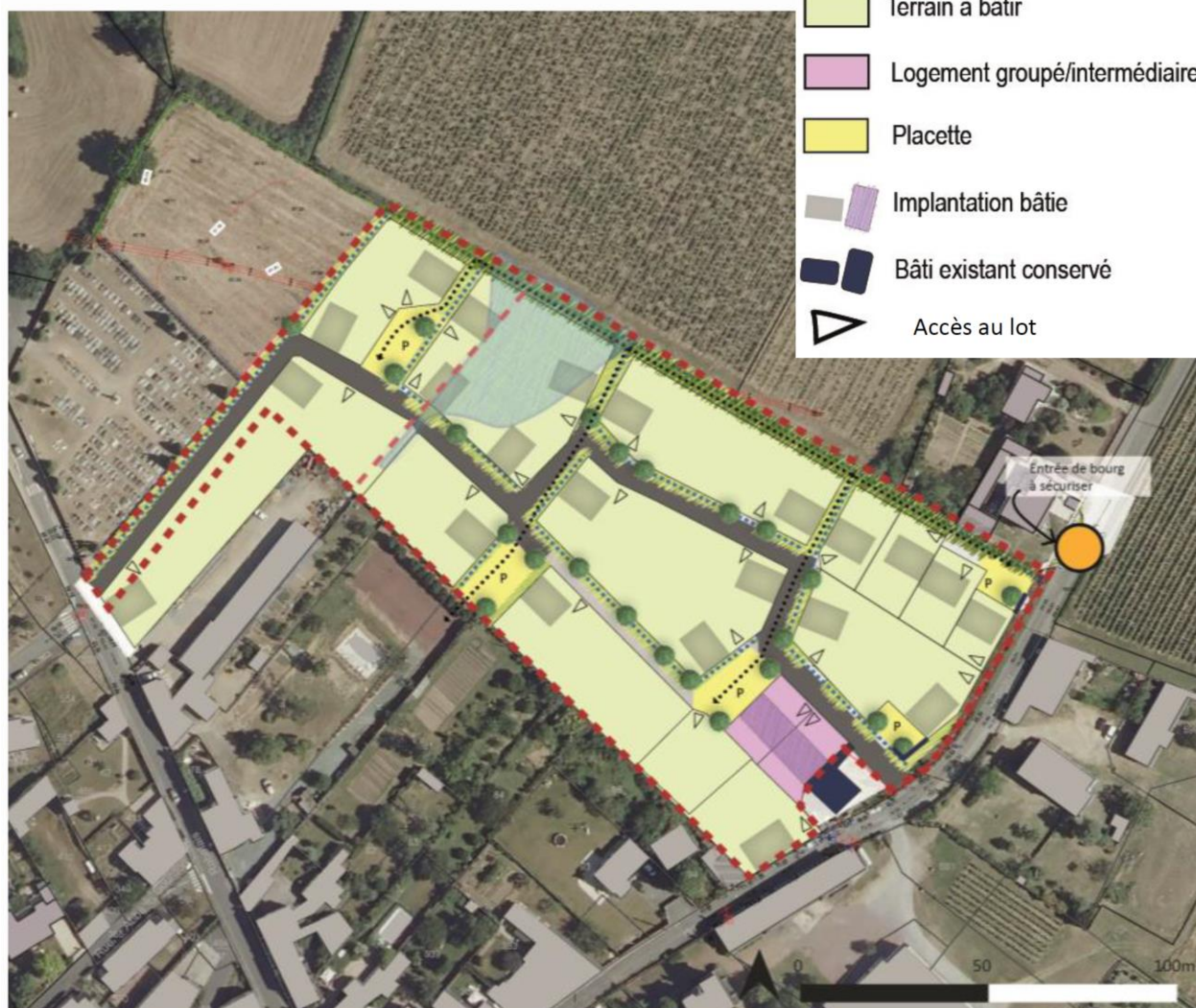
- L'évolution du scénario d'aménagement pour exclure certaines parties du site de toute urbanisation
- Le tableau de synthèse et la cartographie des mesures

## Scénario 1



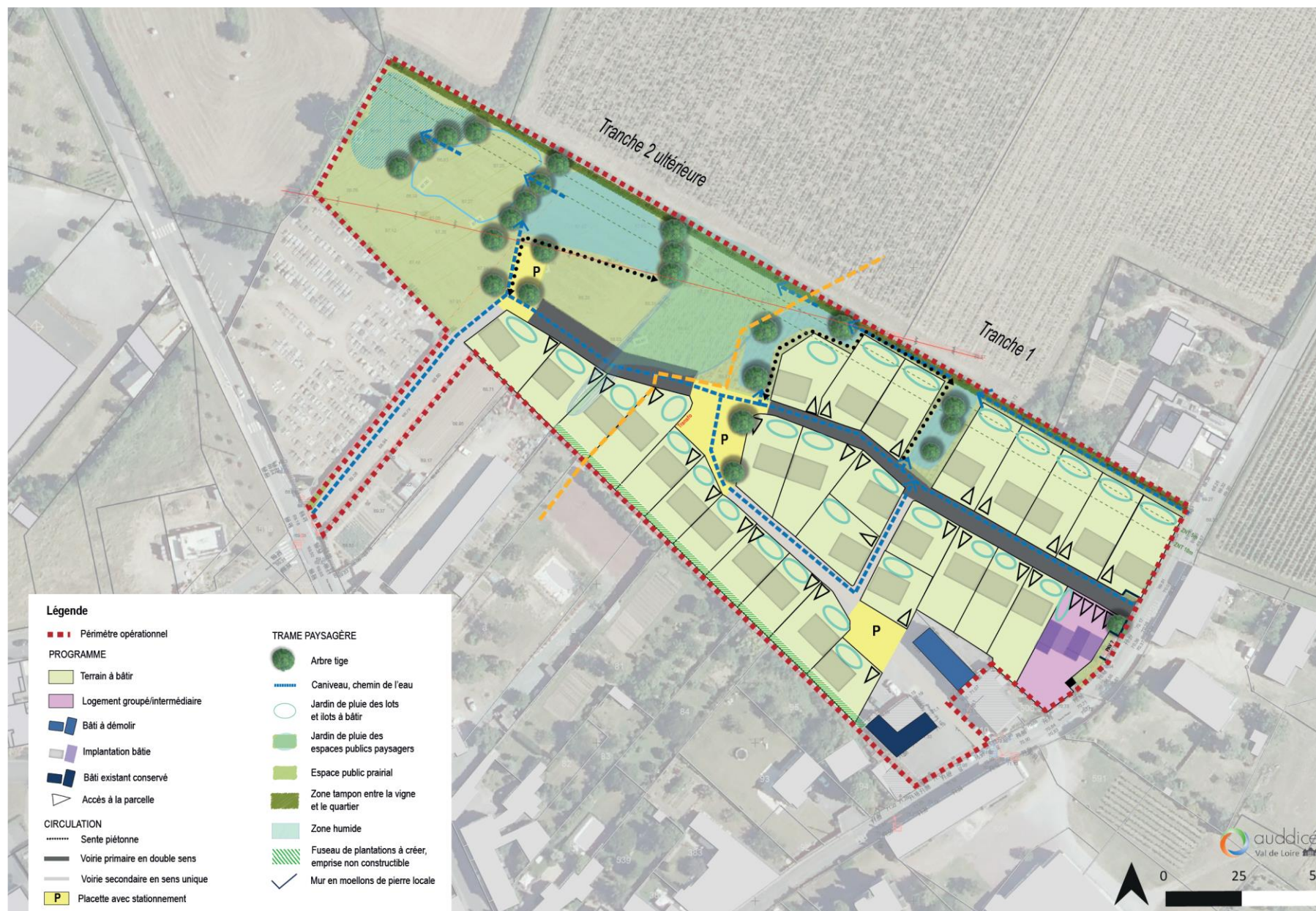
- 40 logements dont 4 sociaux
- Parcelle des lots libres autour de 430m<sup>2</sup>
- Gestion des eaux pluviales à la parcelle avec l'articulation de jardins de pluie

## Scénario 2



- 40 logements dont 4 sociaux
- Parcelle des lots libres autour de 430m<sup>2</sup>
- Gestion des eaux pluviales par des noues le long des voies

## Esquisse retenue



**8.2.7 COURRIER D'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE BELLEVIGNE-EN-LAYON**  
**RELATIF AUX EMPLACEMENTS RESERVES ER11 ET ER12**

Biodiversité : Enjeux / Impacts / Mesures

| Niveau d’enjeu                                                                                                                                                   | Impacts bruts (chantier et exploitation)                                                                                                                                                                                                 | Impacts résiduels du projet et Mesures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contexte écologique - faible                                                                                                                                     | Faible                                                                                                                                                                                                                                   | Faible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Milieu en périphérie de fragmentation urbaine.<br>Sans lien significatif avec sites Natura 2000, ZNIEFF et trame verte et bleue (SRCE, PLU)                      | Extension de la fragmentation urbaine, requalification urbaine d’une vigne (abandonnée) et d’un espace urbanisé (ancienne exploitation viticole).<br>Altération du fonctionnement de la trame noire.                                     | Préservation de la frange ouest. Abandon de l’extension du cimetière (cf. courrier en annexe 8.2.8).<br>Plantation d’environ 300 ml de haie sur le périmètre. Limitation des éclairages (trame noire).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Habitats naturels et botanique – Faible                                                                                                                          | Faible                                                                                                                                                                                                                                   | Faible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Plantes invasives, Ni plantes ni habitats protégés. Sur le site, la prairie et les haies sont les espaces qui regroupent le plus de fonctionnalités écologiques. | Impacts localisés sur les espaces avec le moins d’intérêts (vigne et terrains urbanisés), à moindre enjeux.<br>Perte d’environ 1 ha de vigne.                                                                                            | Surface initiale de prairie conservée puis sanctuarisée. Gestion différenciée. Superficie de prairie augmentée (environ 40 % supplémentaires). Limitation de l’expansion des espèces invasives.<br>Cloisonnement bocager de la prairie à l’ouest, modeste extension du maillage actuel.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Amphibiens – très faible à nul                                                                                                                                   | Faible à nul                                                                                                                                                                                                                             | Faible à nul                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Pas d’enjeu identifié.                                                                                                                                           | Néant.                                                                                                                                                                                                                                   | Néant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Avifaune -modéré                                                                                                                                                 | Moyen                                                                                                                                                                                                                                    | Faible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Enjeu hivernal et printanier, utilisation du périmètre par Alouette lulu, Chardonneret élégant et Linotte mélodieuse.                                            | Territoire d’alimentation modifié (1 ha). Pour les Chardonnerets et Linottes l’impact est relativisé. Destructrions de nids (Moineau domestique, notamment au printemps) et des individus présents lors des travaux le reste de l’année. | Décalage temporel des travaux sur les bâtiments/terrassements. Augmentation et gestion différenciée de la surface prairiale, plantation de 300 ml de haie, récréation d’un maillage bocager propice. Plantations intégrant des séquences buissonnantes ponctuelles (<2 m de haut) et généralement arborées ou champêtres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Reptiles – modéré                                                                                                                                                | Moyen                                                                                                                                                                                                                                    | Faible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Couleuvre d’Esculape et Lézards (vert et des murailles). Enjeu au niveau des haies et des interfaces entre milieu (pied des haies, bâtiments, etc.).             | Écrasement et effarouchement des individus dans les espaces déjà urbanisés. Zone à enjeux évitées (haies). Projet défavorable aux reptiles, dérangement et destruction.                                                                  | Encadrement des espaces de manœuvre pendant les terrassements (éloignement des haies).<br>Plantations de haies et installations d’hibernaculums sur la partie nord du site préservé, à l’écart des zones aménagées pour conserver la population éloignée de la présence humaine.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Entomologie – modéré                                                                                                                                             | Faible                                                                                                                                                                                                                                   | Faible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Une espèce protégée (arbre Grand capricorne) et une autre quasi-menacée et non protégée (Hespérie des potentielles).                                             | Arbre à Grand capricorne évité.<br>Espace de vigne (Hespérie des potentilles) détruit. Perte partielle de son habitat local.                                                                                                             | Positionnement du projet à l’écart de l’arbre à Grand capricorne.<br>Au travers de la prairie, maintien de la plante hôte de l’Hespérie des potentilles. Extension surface de la prairie.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Mammifères terrestres – faible                                                                                                                                   | Faible                                                                                                                                                                                                                                   | Faible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Espèce protégée (Hérisson d’Europe), sans observation significative par ailleurs.                                                                                | Impact d’écrasement et d’effarouchement en phase travaux.<br>Projet compatible avec la petite faune.<br>Risque d’écrasement par la circulation                                                                                           | Encadrement des espaces de manœuvre pendant les terrassements (éloignement des haies).<br>Vitesse réduite dans le lotissement. Plantation de haies, maintien et extension de la prairie. Perméabilité des clôtures avec passage à petite faune.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Chiroptères – forts                                                                                                                                              | Forts                                                                                                                                                                                                                                    | Moyen                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Territoire de chasse sur la prairie, gîtes irréguliers ou opportuniste en hiver (cave) et printemps-été (combles bâtiments).<br>Espèces protégées et menacées.   | Destructrions/Perturbations des bâtiments et donc d’habitats voir d’individus éventuellement présents (toute l’année).<br>Altération des trames pour les déplacements.<br>Perte d’un territoire d’alimentation (1 ha de vigne).          | Décalage temporel des travaux, déconstruction adaptée et suivi des opérations, procédure de sauvetage anticipé.<br>Acquisition et conservation de la maison au sud, avec aménagement des combles, conservation de la cave et pose de gîtes de façade. Pose d’un gîte « fusée » (dans la prairie, proche de la trame locale). Désimperméabilisation partielle et plantations sur le site de l’ancienne exploitation viticole.<br>Trame verte complétée par les plantations (en limite nord-est sur espace public, en limite sud-ouest sur espace privé), mise en place d’un cloisonnement bocager idoine.<br>Éclairage public limité avec gestion adaptés au droit des gîtes et des corridors.<br>Réduction de la vitesse dans le lotissement. |

L’impact résiduel sur l’avifaune et les chiroptères est estimé significatif. C’est le cas pour d’autres espèces mais leur niveau spécifique de menace et les caractéristiques du projet ne laissent pas présager la disparition de leur population locale. Ainsi, il s’agira surtout d’encadrer l’éventuelle destruction d’individus pendant les travaux. Cependant, les mesures proposées semblent suffisantes pour le maintien des populations concernées en phase de fonctionnement.



Gîte chauve-souris



Zone de compensation zone humide



Ensemble des espaces préservés traités en prairie avec pose d'hibernaculums et gestion différenciée de la végétation



Renforcement/Plantation haie bocagère sur lisière nord

Zone humide préservée

## Légende

■ ■ ■ Périmètre opérationnel

### PROGRAMME

■ Terrain à bâtir

■ Logement groupé/intermédiaire

■ Bâti à démolir

■ Implantation bâtie

■ Bâti existant conservé

▽ Accès à la parcelle

### CIRCULATION

..... Sente piétonne

— Voirie primaire en double sens

— Voirie secondaire en sens unique

P Placette avec stationnement

### TRAME PAYSAGÈRE

● Arbre tige

..... Caniveau, chemin de l'eau

○ Jardin de pluie des lots et îlots à bâtir

■ Jardin de pluie des espaces publics paysagers

■ Espace public prairial

■ Zone tampon entre la vigne et le quartier

■ Zone humide

■ Fuseau de plantations à créer, emprise non constructible

✓ Mur en moellons de pierre locale

Plantation haie sur espace privé (essences locales, largeur mini 3 m)

Désimperméabilisation + plantations

Conservation bâti + cave (accueil chauves-souris)

Pas de connexion routière vers quartier à ce niveau



**8.2.7 COURRIER D'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE BELLEVIGNE-EN-LAYON**  
**RELATIF AUX EMPLACEMENTS RESERVES ER11 ET ER12**



Bellevigne-en-Layon

Bellevigne en layon, le 30 Avril 202

DREAL des Pays de la Loire

Service Connaissance des Territoires et Evaluation

5 rue Françoise Giroud CS 16326

44263 NANTES cedex 2

**Objet :** Projet d'aménagement du lotissement du Pineau – Champ sur Layon, Commune déléguée de Bellevigne-en-Layon. Engagement de la Commune relatif aux emplacements réservés ER11 et ER12

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de la demande la demande d'examen au cas par cas, relative au projet d'aménagement du lotissement du Pineau sur Champ-sur-Layon, Commune déléguée de Bellevigne-en-Layon, nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments suivants.

Le périmètre du projet inclut deux emplacements réservés, définis comme tels dans le Plan local d'urbanisme de la Commune, à savoir :

- L'emplacement ER 11 ayant pour vocation la création d'un espace paysager, jardiné et de valorisation écologique ;
- L'emplacement ER 12 ayant pour vocation l'extension du cimetière de Champ-sur-Layon.

En 2024, la Commune de Bellevigne-en-Layon s'est portée acquéreur de la parcelle cadastrée 066 AC n°70, correspondant aux deux emplacements réservés. Cette maîtrise foncière garantit l'absence de contraintes externes pour toute évolution future du projet.

Les emplacements ER 11 et ER 12 seront, dans le cadre du projet d'aménagement du quartier du Pineau, destinés à servir de zone de compensation (zone humide et biodiversité). De plus, concernant l'extension du cimetière, les récentes opérations de reprise de concessions abandonnées menées ces dernières années ont permis de libérer des emplacements suffisants. Ainsi, le cimetière communal dispose aujourd'hui d'une capacité adaptée aux besoins actuels et prévisionnels de la population, sans nécessiter d'agrandissement. Dès lors, les emplacements ER 11 et ER 12 n'ont plus vocation d'être.

Afin de sécuriser pleinement l'instruction en cours et de confirmer l'absence de projets concomitants sur ces emplacements réservés, la Commune de Bellevigne-en-Layon s'engage à procéder à la suppression des emplacements ER11 et ER12 dans le cadre d'une prochaine modification de son document d'urbanisme. La suppression de ces emplacements réservés permettra d'intégrer ces parcelles dans les zones de compensation du projet contribuant ainsi à la réduction des impacts environnementaux.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Maire de Bellevigne-en-Layon



Jean-Yves LE BARS